

**Assemblée générale**

Distr. générale
22 février 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 127 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de l'Organisation

des Nations Unies en République démocratique du Congo

**Budget révisé de la Mission de l'Organisation
des Nations Unies en République démocratique
du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004
au 30 juin 2005**

Rapport du Secrétaire général**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats escomptés	1–7	5
II. Ressources nécessaires	8–9	42
III. Analyse des variations	10–22	45
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	23	49
Annexes		
I. Organigrammes		50
II. Carte		54



Résumé

Dans sa résolution 58/259 B du 18 juin 2004, l'Assemblée générale a ouvert pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, et mis en recouvrement auprès des États Membres un crédit d'un montant total de 746 072 500 dollars, dont 709 123 200 pour son fonctionnement, 30 207 700 pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 6 741 600 pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Les ressources approuvées par l'Assemblée générale pour la Mission devaient permettre de financer son fonctionnement sur la base du concept d'opérations et d'un effectif de troupes et de policiers civils approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1493 (2004) du 28 juillet 2004.

Par la suite, dans sa résolution 1565 (2004) du 1^{er} octobre 2004, le Conseil de sécurité a prorogé le déploiement de la MONUC jusqu'au 31 mars 2005, autorisé l'augmentation des effectifs de la Mission de 5 900 personnes, y compris jusqu'à 341 membres de la police civile, ainsi que le déploiement du personnel civil approprié, des moyens de mobilité aérienne appropriés et proportionnés et d'autres moyens de mise en œuvre, et décidé que la MONUC serait investie du mandat défini au paragraphe 4, 5 et 7 de ladite résolution.

Dans l'attente de la présentation du budget révisé de 2004/05 à l'Assemblée générale, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), dans une lettre de son Président adressée au Secrétaire général le 8 décembre 2004, a approuvé la demande présentée par le Contrôleur tendant à engager des dépenses ne dépassant pas 49 950 000 dollars pour faire face aux besoins immédiats de la Mission en logistique et personnel militaire supplémentaires.

Le présent rapport contient le budget révisé pour le fonctionnement de la MONUC pendant la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, qui s'élève à 962 012 400 millions de dollars, non comprise une contribution volontaire en nature de 3 067 100 dollars, et représente une augmentation de 252 889 200 dollars, par rapport au crédit de 709 123 200 dollars que l'Assemblée avait ouvert au titre du fonctionnement de la Mission, dans sa résolution 58/259 B. Il doit être lu en parallèle avec le rapport du Secrétaire général sur le financement de la MONUC, daté du 3 février 2004 (A/58/701), qui comporte le budget initial de la Mission pour 2004/05.

Le budget révisé doit permettre de couvrir le coût du déploiement du personnel suivant : 5 674 militaires du contingent, 86 policiers civils, 190 fonctionnaires internationaux, 393 agents recrutés sur le plan national, dont 11 fonctionnaires, et 115 Volontaires des Nations Unies, ce qui donne un effectif total révisé de 760 observateurs militaires, 15 714 militaires du contingent, 268 policiers civils, 1 162 agents internationaux, 1 747 agents recrutés sur le plan national, dont 36 administrateurs, et 605 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant révisé des ressources demandées pour la MONUC et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante inscrite dans le budget initial de 2004/05 (A/58/701) : paix et sécurité en République démocratique du Congo, gouvernement de transition et élections, état de droit, dimension humaine de la paix durable et appui – composantes restées inchangées. Dans la mesure où ces composantes ont déjà été examinées par l'Assemblée générale, le présent rapport rend compte uniquement des indicateurs de succès et des produits nouveaux ou révisés. Les effectifs constituant des ressources humaines supplémentaires ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction administrative et de la gestion, qui sert l'ensemble de la Mission.

La variation des ressources humaines et financières est analysée au niveau de chaque composante, l'explication faisant référence, s'il y a lieu, à des produits spécifiques prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04)	Montant alloué (2004/05) ^a	Dépenses prévues (2004/05)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	262 734,7	273 118,6	383 820,2	110 701,6	40,5
Personnel civil	112 562,7	149 236,2	151 111,2	1 875,0	1,3
Dépenses opérationnelles	261 188,0	286 768,4	427 081,0	140 312,6	48,9
Total brut	636 485,4	709 123,2	962 012,4	252 889,2	35,7
Recettes provenant des contributions du personnel	12 114,2	17 523,3	17 523,3	–	–
Total net	624 371,2	691 599,9	944 489,1	252 889,2	36,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 345,8	3 067,1	3 067,1	–	–
Total	638 831,2	712 190,3	965 079,5	252 889,2	35,5

^a Non compris les crédits ouverts pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et la Base de soutien logistique des Nations Unies

Ressources humaines

	Observateurs militaires ^a	Contingents ^a	Police civile ^a	Unités de police constituées	Personnel international	Personnel recruté dans le pays ^b	Volon- taires des Nations Unies	Personnel fourni par les gouver- nements	Observateurs électoraux civils	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé pour 2004/05	–	–	–	–	60	22	–	–	–	82
Effectif révisé pour 2004/05	–	–	–	–	58	24	4	–	–	86

	Observateurs militaires ^a	Contingents ^a	Police civile ^a	Unités de police constituées	Personnel interna- tional	Personnel recruté dans le pays ^b	Volon- taires des Nations Unies	Personnel fourni par les gouver- nements	Observateurs électoraux civils	Total
Composantes										
Paix et sécurité en République démocratique du Congo										
Effectif approuvé pour 2004/05	760	8 700	—	—	81	50	16	—	—	9 607
Effectif révisé pour 2004/05	760	14 274	—	—	85	51	16	—	—	15 186
Gouvernement de transition et élections										
Effectif approuvé pour 2004/05	—	—	—	—	83	132	78	—	—	293
Effectif révisé pour 2004/05	—	—	—	—	99	135	78	—	—	312
État de droit										
Effectif approuvé pour 2004/05	—	—	182	—	54	52	12	—	—	300
Effectif révisé pour 2004/05	—	100	268	—	56	52	13	—	—	489
Dimension humaine de la paix durable										
Effectif approuvé pour 2004/05	—	—	—	—	68	65	21	—	—	154
Effectif révisé pour 2004/05	—	—	—	—	68	65	21	—	—	154
Appui										
Effectif approuvé pour 2004/05	—	1 340	—	—	626	1 033	363	—	—	3 362
Effectif révisé pour 2004/05	—	1 340	—	—	796	1 420	473	—	—	4 029
Total										
Effectif approuvé pour 2004/05	760	10 040	182	—	972	1 354	490	—	—	13 798
Effectif révisé pour 2004/05	760	15 714	268	—	1 162	1 747	605	—	—	20 256
Variation nette	—	5 674	86	—	190	393	115	—	—	6 458

^a Effectif autorisé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont exposées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats escomptés

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans sa résolution 1291 (2000) du 24 février 2000. Par sa résolution 1565 (2004) du 1^{er} octobre 2004, le Conseil de sécurité a prorogé le déploiement de la MONUC jusqu'au 31 mars 2005, autorisé l'augmentation des effectifs de la Mission de 5 900 personnes, y compris jusqu'à 341 membres de la police civile, ainsi que le déploiement du personnel civil approprié, des moyens de mobilité aérienne appropriés et proportionnés et d'autres moyens de mise en œuvre, et décidé que la MONUC serait investie du mandat défini aux paragraphes 4, 5 et 7 de ladite résolution.

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans la région.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées, qui ont été examinées par l'Assemblée générale dans le cadre du budget initial de l'exercice 2004/05 (A/58/701) et demeurent inchangées, en exécutant les principaux produits correspondants. Les tableaux ci-après couvrent cinq grandes composantes : paix et sécurité en République démocratique du Congo, gouvernement de transition et élections, état de droit, dimension humaine de la paix durable et appui. Ils font apparaître les produits nouveaux que l'on propose d'exécuter avec les ressources supplémentaires demandées, ainsi que les contributions supplémentaires requises pour les réalisations définies dans le budget initial de la Mission et reprises dans le présent rapport à toutes fins utiles. Ces contributions supplémentaires peuvent être mesurées grâce aux indicateurs de succès précédemment formulés, d'où la mention « sans changement », ou à des indicateurs supplémentaires ou révisés. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction administrative et de la gestion, qui sert l'ensemble de la Mission. L'augmentation des effectifs, au regard du budget initial de l'exercice 2004/05, notamment les redéploiements et les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

4. La Mission est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de secrétaire général adjoint et est secondé par deux représentants spéciaux adjoints, ayant rang de sous-secrétaires généraux. Relèvent directement du Représentant spécial le commandant de la Force, qui a rang de sous-secrétaire général, et le Directeur de l'administration (D-2). La police civile de la Mission est dirigée par un chef de la police civile (D-1), qui relève du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général.

5. En application de la résolution 1565 (2004) du Conseil de sécurité, la MONUC a révisé son concept d'opérations en concentrant le déploiement de la Force dans l'est du pays. Afin de s'acquitter des tâches définies par le Conseil aux paragraphes 4 et 5 de sa résolution, la Mission déploiera trois contingents de la taille d'une brigade (dont deux contingents supplémentaires), qui constitueront la Division de l'est, dans les régions de l'Ituri (Bunia), du Sud-Kivu (Bukavu) et du Nord-Kivu (Goma), le quartier général de la Division étant établi à Kisangani, sous le commandement d'un commandant de Division (D-2). En outre, deux bataillons

positionnés à Kinshasa et Kisangani constitueront des réserves, respectivement pour la Force et la Division.

6. Le concept d'opérations logistique de la Mission a également été réajusté en vue de permettre la création, l'exploitation et l'entretien des infrastructures supplémentaires et de mobiliser les capacités nécessaires en matière de transmission, de mobilité et de soutien autonome dont la force militaire reconfigurée a besoin. Le siège de la Mission poursuivra ses opérations à partir de la capitale, Kinshasa, où se trouvent les bureaux du Représentant spécial du Secrétaire général et du commandant de la Force. Un appui logistique et des services administratifs seront fournis au personnel des services techniques, aux militaires et aux membres de la police civile, à partir du siège de la Mission, du quartier général de division à Kisangani, des 6 bureaux régionaux et des 30 antennes locales où le personnel de la Mission est déployé, dont les bureaux de Bunia, Bukavu et Goma, qui ont été considérablement agrandis, ainsi que les bases logistiques de Bunia, Entebbe (Ouganda), Kinshasa et Kigoma (République-Unie de Tanzanie).

Direction administrative et administration

7. La direction et la gestion d'ensemble de la Mission seront assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel local	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général											
Effectif approuvé 2004/05 ^a	3	1	13	7	1	9	–	34	17	–	51
Effectif révisé 2004/05	3	1	11	6	1	10	–	32	17	4	53
Variation nette	–	–	(2)	(1)	–	1	–	(2)	–	4	2
Chef des bureaux de liaison et des antennes locales											
Effectif approuvé 2004/05	–	4	12	2	–	8	–	26	5	–	31
Effectif révisé 2004/05	–	4	13	1	–	8	–	26	7	–	33
Variation nette	-	–	1	(1)	–	–	–	–	2	–	2
Total général											
Effectif approuvé 2004/05	3	5	25	9	1	17	–	60	22	–	82
Effectif révisé 2004/05	3	5	24	7	1	18	–	58	24	4	86
Variation nette	–	–	(1)	(2)	–	1	–	(2)	2	4	4

^a Comprend les bureaux des Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général, le Groupe du protocole, la Section des affaires juridiques, le Bureau du Code de conduite et des relations avec la population locale, le Groupe des projets à effet rapide et le Groupe de l'élaboration et du suivi du plan d'exécution du mandat.

*Justification***Bureau du Représentant du Secrétaire général****Personnel international : suppression de deux postes**

Après un examen approfondi de l'expérience acquise et des résultats produits par le Groupe de l'élaboration et du suivi du plan d'exécution du mandat, et de manière à éviter les risques de chevauchement avec d'autres bureaux fonctionnels de la Mission, il est proposé de supprimer le Groupe et de répartir ses fonctions au sein du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et de la Division des affaires politiques.

Les postes approuvés pour le Groupe de l'élaboration et du suivi du plan d'exécution du mandat seraient redéployés en vue de renforcer comme suit les bureaux fonctionnels de la Mission : un poste P-5 à la Division de l'assistance électorale, un poste P-4 au Groupe de l'État de droit et un poste P-3 à la Division des affaires politiques (antenne locale de Bunia). Il est également proposé de conserver un poste du Service mobile pour la fonction d'assistant personnel au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (le tableau d'effectifs approuvé pour le Bureau comprend deux secrétaires (services généraux (autres classes) et ne prévoit pas le poste d'assistant personnel). Par ailleurs, pour fournir un appui administratif au Groupe du protocole, il est proposé d'y affecter un agent des services généraux (autres classes) du bureau du Directeur de l'administration. L'effectif approuvé pour le Groupe ne prévoit pas de personnel d'appui.

Après un examen approfondi de l'expérience acquise et des résultats produits par le Groupe de l'élaboration et du suivi du plan d'exécution du mandat, et de manière à éviter les risques de chevauchement avec d'autres bureaux fonctionnels de la Mission, il est proposé de supprimer le Groupe et de répartir ses fonctions au sein du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et de la Division des affaires politiques.

Volontaires des Nations Unies : création de quatre postes

Compte tenu des besoins accrus de traduction de la documentation et de la correspondance officielles d'anglais en français et de français en anglais, il est proposé de créer au Bureau du Représentant spécial trois postes de traducteurs/interprètes, Volontaires des Nations Unies (le tableau d'effectifs approuvé ne prévoit pas ces postes).

Compte tenu de l'élargissement du champ d'intervention de la Section des affaires juridiques, il est proposé de créer un poste d'assistant juridique, Volontaire des Nations Unies, qui serait chargé d'établir des notes d'information juridiques et de donner des avis et des conseils d'ordre juridique aux membres des commissions d'enquête, ainsi qu'un appui juridique pour les questions de droit pénal.

Chef des bureaux de liaison et des antennes locales

Personnel international : sans changement (sur une base nette)

Compte tenu de l'importance politique et économique de la ville portuaire de Matadi, dans la province congolaise du Bas-Congo, il est proposé de créer une nouvelle antenne locale, qui serait investie des tâches suivantes : assurer, dans la région, la coordination d'ensemble de l'exécution des programmes prévus dans le plan d'exécution du mandat de la Mission; assurer la liaison avec les responsables régionaux ainsi que la communauté diplomatique, les dirigeants des partis politiques et les représentants de la société civile; coordonner les programmes de travail des composantes organiques dans la région; présenter régulièrement au siège de la Mission des rapports sur l'exécution du mandat ainsi que sur l'évolution de la situation politique et autre; et fournir une contribution aux rapports du Secrétaire général et aux exposés présentés au Conseil de sécurité. Le Bureau de Matadi serait dirigé par un Spécialiste des affaires politiques (P-4).

Antenne locale de Bunia : après examen du tableau d'effectifs du Bureau, il est proposé de réaffecter un poste (P-2) à la Division de l'assistance électorale.

Personnel recruté sur le plan national : création de deux postes

Antennes locales de Bukavu et de Goma : compte tenu de l'extension des activités de la Mission dans le reste du pays et dans le souci de promouvoir les initiatives de règlement des conflits ainsi que le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion des ex-combattants, il est proposé de créer un nouveau poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (interprète/traducteur) dans chacun de ces deux bureaux. Les titulaires de ces postes assureraient l'interprétation des langues locales au français et vice-versa, serviraient d'intermédiaires entre le personnel international des bureaux et la population locale et aideraient à établir des contacts avec les ex-combattants et les catégories vulnérables de la population.

Composante 1 : paix et sécurité en République démocratique du Congo

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
1.1 Existence d'un environnement de sécurité stable en République démocratique du Congo	1.1.1 à 1.1.4 Sans changement Éléments complémentaires 1.1.5 Réduction des mouvements transfrontières des combattants 1.1.6 Réduction de la présence d'armes et autres équipements connexes dans l'est de la République démocratique du Congo 1.1.7 Tout mouvement des groupes armés qui mettent en danger le processus de transition est limité à des zones spécifiques (sites de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion et sites de désarmement et de réinsertion au sein des communautés) en Ituri
<i>Produits</i> Éléments complémentaires • 126 000 jours de patrouille pédestre en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu pour observer la cessation des violations du cessez-le-feu (35 soldats par patrouille, 3 patrouilles par compagnie, 12 compagnies, pendant 100 jours) • 373 100 jours/hommes assurés par la force de réaction rapide (1 compagnie de chacune des 3 brigades, 150 soldats par compagnie, pendant 182 jours), un bataillon de réserve (750 soldats, pendant 182 jours) et un bataillon de réserve opérationnel (850 soldats, pendant 182 jours), prêts à être déployés à tout moment pour prévenir les violations du cessez-le-feu dans n'importe quelle région du pays • 2 600 heures de vol de patrouille et d'appui pour assurer la surveillance des frontières et des camps des milices, le déploiement et l'extraction des patrouilles à pied, les patrouilles, les évacuations sanitaires, la défense du personnel et des installations et le transport du personnel et du matériel (40 heures de vol par mois, pendant 5 mois et demi, pour 4 hélicoptères de combat, 40 heures de vol par mois, pendant 4 mois et demi, pour 10 hélicoptères d'appui) • 10 556 jours de personnel/troupes pour le fonctionnement du quartier général de la Force de la MONUC à Kinshasa (58 membres du personnel/soldats, pendant 182 jours) • 18 200 jours de personnel/troupes pour le fonctionnement du quartier général de la Division à Kisangani (100 membres du personnel/soldats, pendant 182 jours) • 21 840 jours de personnel/troupes pour le fonctionnement des quartiers généraux des brigades (en moyenne 60 membres du personnel/soldats par brigade, 2 quartiers généraux de brigade, pendant 182 jours)	

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
1.2 Stabilisation militaire de l'Ituri	1.2.1 à 1.2.3 Sans changement Éléments complémentaires 1.2.4 Les trois bataillons de la première Brigade intégrée des Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) sont déployés en Ituri et prennent en charge les secteurs dont ils sont responsables 1.2.5 Tous les groupes armés de l'Ituri sont désarmés
<i>Produits</i> Éléments complémentaires • Opérations menées en appui aux FARDC [désarmement, démobilisation, réinstallation ou rapatriement et réinsertion (DDRRR)] pour désarmer les combattants étrangers et, notamment, positionnement commun, bouclages et opérations de recherche et instauration de zones exemptes d'armes • Services de secrétariat à l'intention du Mécanisme conjoint de vérification • Établissement d'un lien opérationnel avec l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) en vue de surveiller et de décourager les mouvements transfrontières de combattants entre la République démocratique du Congo et le Burundi	
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
1.3 Progrès accomplis en matière de stabilisation ou de règlement des conflits locaux	1.3.1 Sans changement
<i>Produits</i> Sans changement	
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
1.4 Progrès en matière de désarmement, démobilisation et rapatriement des groupes armés étrangers présents en République démocratique du Congo	1.4.1 Sans changement
<i>Produits</i> Sans changement	
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
1.5 Progrès en matière de désarmement et de démobilisation des combattants congolais en République démocratique du Congo	1.5.1 et 1.5.2 Sans changement

<i>Produits</i>	
Sans changement	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.6 Normalisation des relations entre la République démocratique du Congo et les États voisins, en particulier le Rwanda et l'Ouganda	1.6.1 à 1.6.3 Sans changement
<i>Produits</i> Éléments complémentaires Réunions bihebdomadaires de coordination, tenues dans 12 localités avec les autorités de la transition, des acteurs politiques internationaux et des partenaires des Nations Unies, en vue de mobiliser l'appui politique et financier nécessaire à la mise en œuvre des initiatives locales de paix	
<i>Facteurs externes</i> : Sans changement.	

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1 : paix et sécurité en République démocratique du Congo

<i>Catégorie</i>	Total
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2004/05	760
Effectif révisé 2004/05	760
Variation nette	–
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2004/05	8 700
Effectif révisé 2004/05	14 274
Variation nette	5 574

III. Personnel civil	Personnel international							Total partiel	Personnel local ^a	Volontaires des Nations Unies	Total général
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité				
Bureau du commandant de la Force ^b											
Effectif approuvé 2004/05	–	2	–	–	2	–	–	4	4	–	8
Effectif révisé 2004/05	1	2	1	–	2	1	–	7	5	–	12
Variation nette	1	–	1	–	–	1	–	3	1	–	4
Division du programme de DDRRR/DDR											
Effectif approuvé 2004/05	–	1	7	10	3	–	–	21	10	12	43
Effectif révisé 2004/05	–	1	7	10	3	–	–	21	10	12	43
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division des affaires politiques											
Effectif approuvé 2004/05	–	–	11	21	–	1	–	33	7	1	41
Effectif révisé 2004/05	–	–	12	21	–	1	–	34	7	1	42
Variation nette	–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1
Bureau de l'information											
Effectif approuvé 2004/05	–	–	2	5	4	1	–	12	24	–	36
Effectif révisé 2004/05	–	–	2	5	4	1	–	12	24	–	36
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la protection de l'enfance											
Effectif approuvé 2004/05	–	–	2	6	–	1	–	9	5	3	17
Effectif révisé 2004/05	–	–	2	6	–	1	–	9	5	3	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de lutte antimines											
Effectif approuvé 2004/05	–	–	–	1	–	1	–	2	–	–	2
Effectif révisé 2004/05	–	–	–	1	–	1	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, personnel civil											
Effectif approuvé 2004/05	–	3	22	43	9	4	–	81	50	16	147
Effectif révisé 2004/05	1	3	24	43	9	5	–	85	51	16	152
Variation nette	1	–	2	–	–	1	–	4	1	–	5
Total général (I à III)											
Effectif approuvé 2004/05											9 607
Effectif révisé 2004/05											15 186
Variation nette											5 579

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Comprend le quartier général de la Division à Kisangani.

*Justification***Bureau du commandant de la Force**

En application de la résolution 1565 (2004), par laquelle le Conseil de sécurité a notamment autorisé l'augmentation des effectifs de la Mission de 5 900 personnes, y compris jusqu'à 341 membres de la police civile, la MONUC a révisé son concept politico-militaire, comme indiqué aux paragraphes 30 et 31 du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 31 décembre 2004 (S/2004/1034) et réaménagé son concept d'opérations comme décrit aux paragraphes 38 à 43 du même rapport, en concentrant le déploiement de sa Force dans l'est du pays. La Mission déploiera trois contingents de la taille d'une brigade (dont deux contingents supplémentaires), qui constitueront la Division de l'est, dans les régions de l'Ituri (Bunia), du Sud-Kivu (Bukavu) et du Nord-Kivu (Goma), le quartier général de la Division étant établi à Kisangani, sous le commandement d'un commandant de Division (D-2). En outre, deux bataillons positionnés à Kinshasa et Kisangani constitueront des réserves, respectivement pour la Force et la Division.

Personnel international : création de quatre postes

Compte tenu de l'augmentation des effectifs militaires, et afin de mener à bien les tâches définies par le Conseil de sécurité aux paragraphes 4 et 5 de sa résolution 1565 (2004), il est proposé de créer le poste de commandant de la Force (général de corps d'armée) ayant grade de sous-secrétaire général. Le commandant de la Force, qui dirigera la Force militaire de la Mission, sera responsable, d'une manière générale, de l'application du concept d'opérations révisé pour les contingents et les observateurs militaires, et assumera les tâches suivantes : assurer la protection des civils sous la menace imminente de violences physiques ainsi que du personnel et des biens des Nations Unies; surveiller et faire appliquer l'embargo sur les armes; contribuer aux arrangements de sécurité des institutions et à la protection des responsables du Gouvernement de transition à Kinshasa; appuyer le désarmement des combattants congolais et étrangers et contribuer à l'instauration d'un environnement sûr, propice à la tenue d'élections libres, transparentes et pacifiques. Le commandant de la Force assurera le commandement stratégique général de tous les éléments militaires de la MONUC, tandis que le commandant de la Division (général de division, D-2) se verra confier le contrôle opérationnel et tactique des forces déployées à Kisangani, dans la région de l'Ituri, ainsi qu'au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Le Bureau du commandant de la Division comprendra un poste de conseiller spécial (P-4), dont le titulaire émettra des avis sur un large éventail de questions militaires, tactiques et de sécurité. Le conseiller spécial devra justifier d'une formation militaire, ainsi que d'une connaissance approfondie de la zone d'opérations et d'une expérience de l'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Bureau sera appuyé par un assistant administratif [services généraux (autres classes)] réaffecté du bureau du Directeur de l'administration.

Personnel recruté sur le plan national : un commis/chauffeur (agent des Services généraux recruté sur le plan national).

Division des affaires politiques

Personnel international : création d'un poste

Compte tenu de la complexité de la situation politico-militaire dans l'est du pays, le commandant de la Division sera assisté d'un spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), dont le rôle consistera à donner des avis d'ordre politique, notamment sur les implications éventuelles des plans militaires, et fera office de point de contact entre la zone d'opérations de la Division et la Division des affaires politiques à Kinshasa. Le tableau d'effectifs approuvé pour la Division des affaires politiques à Kisangani ne prévoit pas ce poste.

Composante 2 : Gouvernement de transition et élections

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Progrès dans la mise en place du Gouvernement de transition et d'autres institutions de transition 2.2 Progrès vers la tenue d'élections nationales libres et régulières	2.1.1 à 2.1.4 Pas de changement 2.2.1 et 2.2.2 Pas de changement Indicateurs supplémentaires 2.2.3 Développement d'un plan opérationnel détaillé pour toutes les phases du processus électoral à l'intention de la Commission électorale indépendante 2.2.4 Lancement d'une campagne d'éducation civique des électeurs à l'échelle nationale par la Commission électorale indépendante 2.2.5 Adoption par le Parlement et promulgation par le Président de toutes les dispositions législatives pertinentes 2.2.6 Finalisation du projet de nouvelle constitution par les institutions parlementaires
<i>Produits</i> Produits supplémentaires • Offre quotidienne de conseils sur le processus électoral de la part des 75 bureaux locaux de la Commission électorale indépendante dans les 11 provinces • Organisation de réunions bimensuelles coprésidées par le Comité directeur du Projet d'assistance technique sur l'assistance électorale en République démocratique du Congo • Organisation de réunions hebdomadaires avec les donateurs afin de mobiliser des ressources pour le fonds d'affectation spéciale pour les élections • Offre de conseils à la Commission électorale indépendante en ce qui concerne l'inscription des électeurs, la logistique, la formation et l'éducation civique	
<i>Facteurs externes</i> : Pas de changement	

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 : Gouvernement de transition et élections

Catégorie											Total
I. Observateurs militaires											
Effectif autorisé 2004/05											–
Effectif révisé 2004/05											–
Variation nette											–
II. Contingents											
Effectif autorisé 2004/05											–
Effectif révisé 2004/05											–
Variation nette											–
III. Personnel civil											
		Personnel international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel			
Division des affaires politiques											
Effectif autorisé 2004/05	–	3	10	18	–	3	–	34	23	3	60
Effectif révisé 2004/05	–	3	10	18	–	3	–	34	23	3	60
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'assistance électorale											
Effectif autorisé 2004/05	–	2	12	7	–	7	–	28	35	67	130
Effectif révisé 2004/05	–	2	15	20	–	7	–	44	38	67	149
Variation nette	–	–	3	13	–	–	–	16	3	–	19
Bureau de l'information											
Effectif autorisé 2004/05	–	–	4	10	7	–	–	21	74	8	103
Effectif révisé 2004/05	–	–	4	10	7	–	–	21	74	8	103
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, personnel civil											
Effectif autorisé 2004/05	–	5	26	35	7	10	–	83	132	78	293
Effectif révisé 2004/05	–	5	29	48	7	10	–	99	135	78	312
Variation nette	–	–	3	13	–	–	–	16	3	–	19
Total général											
Effectif autorisé 2004/05											293
Effectif révisé 2004/05											312
Variation nette											19

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

*Justification***Division de l'assistance électorale**

Dans sa résolution 1565 (2004), le Conseil de sécurité a chargé la MONUC de créer trois commissions mixtes pour apporter une aide au Gouvernement de transition sur le plan de la réforme du secteur de la sécurité, de l'adoption de lois essentielles et des élections. L'état de la mise en œuvre du mandat donné par le Conseil de sécurité en ce qui concerne le processus électoral est décrit au paragraphe 35 du rapport du Secrétaire général en date du 31 décembre 2004 (S/2004/1034). Il reste de nombreux défis à relever pour respecter le calendrier électoral, notamment en ce qui concerne les aspects logistiques des élections et au vu du retard pris dans l'adoption des lois essentielles, et il est donc proposé de renforcer la Division de l'assistance électorale pour qu'elle soit mieux à même d'apporter conseil et assistance au Gouvernement et aux autorités de transition dans le cadre des préparatifs des élections.

Personnel recruté sur le plan international : création de 16 postes

Un spécialiste hors classe de l'assistance électorale (P-5), chargé de fournir des conseils et un soutien technique à la Commission électorale indépendante et à ses bureaux électoraux en vue de l'organisation des élections dans les 11 provinces de la République démocratique du Congo, en apportant un appui logistique approprié au processus d'inscription électorale et en veillant à la cohérence des activités quotidiennes des 15 coordonnateurs des opérations électorales de la Mission. Le titulaire occuperait un poste P-5 redéployé de l'ancien Groupe de l'élaboration et du suivi du plan d'exécution du mandat.

Un spécialiste hors classe des opérations électorales/Directeur du projet (P-5), chargé d'appliquer le projet d'assistance technique en vue des élections (dont le budget s'établit à 285 millions de dollars), en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Commission électorale indépendante, d'assurer la liaison entre ces deux entités, d'apporter un soutien aux 15 bureaux provinciaux électoraux de la MONUC sur les plans administratif et de la gestion et d'établir des rapports d'activité quotidiens, hebdomadaires et mensuels sur les élections.

Un spécialiste des questions d'équité entre les sexes (P-4), qui favoriserait la prise en compte systématique de la condition de la femme tout au long du processus électoral et fournirait des conseils en ce qui concerne le renforcement de la capacité de la Commission électorale indépendante d'assurer l'égalité des sexes.

Sept logisticiens (P-3), chargés de concevoir, de planifier et de coordonner l'appui logistique dans les 11 provinces de la République démocratique du Congo, ainsi que d'organiser le processus d'inscription des électeurs et de renforcer la capacité des logisticiens Volontaires des Nations Unies dans les 15 bureaux électoraux provinciaux.

Cinq spécialistes de l'éducation civique (P-3), chargés de concevoir, de planifier et de coordonner la campagne d'éducation civique dans les 11 provinces, d'aider les Volontaires des Nations Unies spécialistes de l'éducation civique à coordonner les activités des différents acteurs nationaux et internationaux participant à la campagne d'éducation civique des électeurs.

Un spécialiste en technologie de l'information (P-2), qui aiderait la Commission électorale indépendante en définissant les spécifications du matériel informatique nécessaire aux processus d'inscription des électeurs et de vote, soutiendrait les centres de traitement des données aux niveaux national et provincial et contribuerait à la conception de plusieurs bases de données à l'intention de la Commission électorale indépendante. Le titulaire occuperait un poste redéployé du bureau de Bunia.

Personnel recruté sur le plan national

Trois commis (agents des services généraux recrutés sur le plan national), chargés d'apporter une aide administrative à la Division.

Composante 3 : état de droit

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.1 Renforcement de l'état de droit	3.1.1 à 3.1.3 Pas de changement
3.2 Progrès en matière de respect des droits de l'homme en République démocratique du Congo, notamment grâce à la réalisation d'enquêtes sur les violations des droits de l'homme et à la réparation de ces violations	3.2.1 à 3.2.3 Pas de changement
3.3 Progrès dans la mise en place d'une police des frontières efficace	3.3.1 Pas de changement
Produits Produits supplémentaires • Organisation de 11 séminaires/ateliers régionaux dans les 11 provinces, dont un séminaire national à Kinshasa à l'intention de la Police nationale congolaise sur le rôle de la police dans le processus électoral • 1 185 jours de patrouille de la police civile (2 agents par patrouille, 3 patrouilles par jour pendant 365 jours) effectués à Kinshasa conjointement avec les observateurs militaires; 6 570 jours de patrouille des observateurs militaires (6 observateurs par patrouille, 3 patrouilles par jour pendant 365 jours) • Formation et information de 531 agents de police congolais sur le renforcement des capacités des services de police congolais à l'échelon local et aux niveaux des districts et des municipalités dans les 11 provinces	

- Réunions quotidiennes avec les chefs de police à Kinshasa et dans 6 villes de province pour les informer des réformes adoptées et leur demander de respecter les normes internationales en ce qui concerne la police

Facteurs externes : Pas de changement

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 : état de droit

Catégorie										Total		
I. Observateurs militaires												
Effectif autorisé 2004/05										–		
Effectif révisé 2004/05										–		
Variation nette										–		
II. Contingents												
Effectif autorisé 2004/05										–		
Effectif révisé 2004/05 ^a										100		
Variation nette										100		
III. Police civile												
Effectif autorisé 2004/05										182		
Effectif révisé 2004/05										268		
Variation nette										86		
Personnel recruté sur le plan international												
									Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies		
IV. Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel			Total	
État de droit												
Effectif autorisé 2004/05		–	1	3	–	1	–	–	5	1	–	6
Effectif révisé 2004/05		–	1	4	–	1	–	–	6	1	–	7
Variation nette		–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1
Section des droits de l'homme												
Effectif autorisé 2004/05		–	–	4	14	–	7	–	25	18	10	53
Effectif révisé 2004/05		–	–	4	14	–	7	–	25	18	10	53
Variation nette		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du chef de la police civile												
Effectif autorisé 2004/05		–	1	–	1	2	1	–	5	1	–	6
Effectif révisé 2004/05		–	1	1	1	2	1	–	6	1	1	8
Variation nette		–	–	1	–	–	–	–	1	–	1	2

Personnel recruté sur le plan international									Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
IV. Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel			
Bureau de l'information											
Effectif autorisé 2004/05	–	–	1	5	1	3	–	10	25	1	36
Effectif révisé 2004/05	–	–	1	5	1	3	–	10	25	1	36
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la protection de l'enfance											
Effectif autorisé 2004/05	–	–	1	8	–	–	–	9	7	1	17
Effectif révisé 2004/05	–	–	1	8	–	–	–	9	7	1	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif autorisé 2004/05	–	2	9	28	4	11	–	54	52	12	118
Effectif révisé 2004/05	–	2	11	28	4	11	–	56	52	13	121
Variation nette	–	–	2	–	–	–	–	2	–	1	3
Total général (I-III)											
Effectif autorisé 2004/05											300
Effectif révisé 2004/05											489
Variation nette											189

^a Unité de gendarmerie chargée des tâches liées aux mesures de sécurité à Kinshasa.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

*Justification***Service pour l'état de droit****Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste**

Il est proposé de renforcer les effectifs du Service en créant un poste d'attaché de liaison pour l'état de droit (P-4). Le titulaire serait chargé d'identifier les besoins et de faciliter l'exécution des projets relevant du mandat de la Mission sur le terrain et d'assurer la coordination des activités entre les chefs des bureaux locaux et le quartier général de la Mission. Le poste serait redéployé de l'ancien Groupe de l'élaboration et du suivi du plan d'exécution du mandat.

Bureau du chef de la police civile

Conformément au paragraphe 7 de la résolution 1565 (2004) du Conseil de sécurité, la MONUC a pour mandat d'apporter conseil et assistance au Gouvernement et aux autorités de transition sur le plan de la réforme du secteur de la sécurité, notamment en ce qui concerne la formation et la supervision de la police. L'état actuel de la mise en oeuvre du concept d'opérations de la police civile est décrit aux paragraphes 48 et 49 du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 31 décembre 2004 (S/2004/1034). Étant donné l'évolution des tâches confiées à la police civile de la Mission et puisqu'il a été décidé de porter à 341 le nombre de policiers civils, il est proposé de renforcer comme suit les effectifs du Bureau du chef de la police civile.

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste

Un chef adjoint de la police civile (P-5), chargé d'aider le chef de la police civile (D-1), en faisant oeuvre d'information et de mobilisation à l'échelle nationale et dans les provinces, l'accent étant mis sur la sensibilisation des responsables à travers l'organisation de séminaires, d'ateliers et d'autres activités de plaidoyer. Le titulaire serait également chargé d'appuyer le développement et la mise en oeuvre d'activités de formation, la coordination des initiatives internationales de renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne la formation et l'offre d'un appui logistique et les capacités de réaction en cas d'urgence, en consultation avec le Gouvernement et les donateurs; de fournir une aide en matière de formation dans le cadre de la réforme d'ensemble de la police, en supervisant les opérations du quartier général et des bureaux de liaison de la police civile de la Mission, en fournissant régulièrement une assistance *in situ* aux policiers civils déployés dans les 11 provinces de la République démocratique du Congo et en remplaçant le chef pendant son absence. Compte tenu de la dispersion géographique des policiers civils en République démocratique du Congo et du fait que leurs tours de service

sont limités à 12 mois, la création du poste de chef adjoint de la police civile permettrait également de renforcer les capacités de gestion du quartier général de la police civile de la Mission en encadrant les activités des responsables et en garantissant une continuité dans le commandement.

Volontaires des Nations Unies : création d'un poste

Un traducteur-interprète Volontaire des Nations Unies chargé de traduire, la plupart du temps de l'anglais vers le français, les documents officiels et la correspondance de la Mission à l'intention du personnel de la police civile (en majorité francophone), et de fournir également des services d'interprétation.

Composante 4 : dimension humaine de la paix durable

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
4.1 Amélioration de la situation humanitaire en République démocratique du Congo	4.1.1 Pas de changement
4.2 Progrès en matière de réinsertion dans la société civile des enfants touchés par le conflit armé	4.2.1 Pas de changement
4.3 Progrès sur la voie de la réconciliation nationale et locale	4.3.1-4.3.2 Pas de changement
4.4 Renforcement du respect accordé aux femmes et aux filles	4.4.1 Pas de changement
4.5 Progrès dans la lutte contre le VIH/sida	4.5.1 Pas de changement
<i>Produits</i>	
<i>Facteurs externes</i> : Pas de changement.	

Tableau 5

Ressources humaines : composante 4 : dimension humaine de la paix durable

<i>Catégorie</i>	Total
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif autorisé 2004/05	—
Effectif révisé 2004/05	—
Variation nette	—
<i>II. Contingents</i>	
Effectif autorisé 2004/05	—
Effectif révisé 2004/05	—
Variation nette	—

III. Personnel civil	Personnel international							Total partiel	Personnel Volontaires recruté dans le pays ^a	Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité				
Section des affaires humanitaires											
Effectif autorisé 2004/05	—	—	5	17	—	6	—	28	18	4	50
Effectif révisé 2004/05	—	—	5	17	—	6	—	28	18	4	50
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Section des droits de l'homme											
Effectif autorisé 2004/05	—	1	3	10	—	3	—	17	13	10	40
Effectif révisé 2004/05	—	1	3	10	—	3	—	17	13	10	40
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bureau de l'information											
Effectif autorisé 2004/05	—	1	5	5	5	2	—	18	30	3	51
Effectif révisé 2004/05	—	1	5	5	5	2	—	18	30	3	51
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Groupe des questions de parité entre les sexes											
Effectif autorisé 2004/05	—	—	2	1	—	1	—	4	3	2	9
Effectif révisé 2004/05	—	—	2	1	—	1	—	4	3	2	9
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Groupe du VIH/sida											
Effectif autorisé 2004/05	—	—	1	—	—	—	—	1	1	2	4
Effectif révisé 2004/05	—	—	1	—	—	—	—	1	1	2	4
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel, personnel civil											
Effectif autorisé 2004/05	—	2	16	33	5	12	—	68	65	21	154
Effectif révisé 2004/05	—	2	16	33	5	12	—	68	65	21	154
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total général (I-III)											
Effectif autorisé 2004/05											154
Effectif révisé 2004/05											154
Variation nette											—

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 5 : appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
5.1 Apport à la Mission d'un appui logistique et administratif efficace et rationnel	5.1.1 Pas de changement Révisé 5.1.2 Le coût des dommages dus à des accidents concernant des véhicules des Nations Unies passera de 250 000 dollars au 30 juin 2004 pour un parc de 1 647 véhicules, à 200 000 dollars au 30 juin 2005 pour un parc de 1 954 véhicules 5.1.3-5.1.4 Pas de changement 5.1.5 Le nombre de sites bénéficiant d'un accès direct aux sept installations médicales supplémentaires passera de 11 à 18

Produits

Additionnel

Militaires et personnel de police

- Formation de 100 observateurs militaires au Système de positionnement universel (GPS) et au Système d'information géographique (SIG)
- Déploiement et relève de 5 674 militaires et de 86 policiers civils
- Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome nécessaire pour 5 674 militaires

Personnel civil

- Administration de 697 contrats d'engagement de personnel civil (190 administrateurs et agents recrutés sur le plan international, 393 administrateurs et agents recrutés sur le plan national et 115 Volontaires des Nations Unies)

Installations et infrastructures

- Location de 22 structures permanentes sur 6 sites importants
- Entretien de 8 bâtiments en dur (contributions non budgétisées) dans 5 sites importants
- Exploitation et entretien sur 16 sites de 78 groupes électrogènes
- Réparation et entretien de 177 km de routes
- Rénovation et réparation de 7 aérodromes
- Construction d'une base de soutien logistique à Entebbe (Ouganda)

Transports terrestres

- Entretien et exploitation de 306 véhicules sur 18 sites
- Entretien et exploitation de 72 véhicules lourds/spéciaux sur 12 sites

Facteurs externes : Pas de changement

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5 : appui

Catégorie	Total									
I. Observateurs militaires										
Effectif autorisé 2004/05	—									
Effectif révisé 2004/05	—									
Variation nette	—									
II. Contingents										
Effectif autorisé 2004/05	1 340									
Effectif révisé 2004/05	1 340									
Variation nette	—									
Personnel international										
III. Personnel civil	SGA/SSG D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité	Total partiel	Personnel recruté dans le pays ^a	Volontaires des nations Unies	Total
Bureau du Directeur de l'administration										
Effectif autorisé 2004/05	—	2	15	21	12	18	—	68	25	14 107
Effectif révisé 2004/05	—	2	15	19	29	17	—	82	37	20 139
Variation nette	—	—	—	(2)	17	(1)	—	14	12	6 32
Services administratifs										
Effectif autorisé 2004/05	—	1	16	45	70	43	—	175	219	88 482
Effectif révisé 2004/05	—	1	16	59	119	21	—	216	314	103 633
Variation nette	—	—	—	14	49	(22)	—	41	95	15 151
Services d'appui intégrés										
Effectif autorisé 2004/05	—	1	17	68	148	64	—	298	657	258 1 213
Effectif révisé 2004/05	—	1	18	77	262	24	—	382	882	345 1 609
Variation nette	—	—	1	9	114	(40)	—	84	225	87 396
Section de la sécurité										
Effectif autorisé 2004/05	—	—	3	11	58	13	—	85	132	3 220
Effectif révisé 2004/05	—	—	4	13	87	12	—	116	187	5 308
Variation nette	—	—	1	2	29	(1)	—	31	55	2 88
Total partiel, personnel civil										
Effectif autorisé 2004/05	—	4	51	145	288	138	—	626	1 033	363 2 022
Effectif révisé 2004/05	—	4	53	168	497	74	—	796	1 420	473 2 689
Variation nette	—	—	2	23	209	(64)	—	170	387	110 667
Total général (I-III)										
Effectif autorisé 2004/05	3 362									
Effectif révisé 2004/05	4 029									
Variation nette	667									

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Justification

À la suite de la modification du concept des opérations d'appui logistique, la MONUC a reconfiguré son organisation administrative dans un souci de souplesse et de rapidité de réaction afin d'appuyer les activités opérationnelles et tactiques du personnel militaire, de la police civile et des services techniques de la Mission, et elle a revu les effectifs des services administratifs et d'appui intégrés pour éviter les doubles emplois et les chevauchements opérationnels et fonctionnels. Pour appuyer le déploiement de la Force dans l'est de la République démocratique du Congo, l'administration de la MONUC créera 9 nouveaux bureaux locaux et une base de soutien logistique à Entebbe (Ouganda), elle ouvrira un bureau administratif au quartier général de division de Kisangani et renforcera considérablement ses bureaux à Bukavu, Bunia et Goma, ainsi que sa base de soutien logistique à Kigoma (République-Unie de Tanzanie). Le siège administratif de la Mission à Kinshasa devra lui aussi être renforcé étant donné le redéploiement dans la capitale de la République démocratique du Congo d'un bataillon de réserve et la nécessité d'apporter un appui accru au niveau central au personnel militaire, au personnel recruté sur le plan national et international et aux Volontaires des Nations Unies.

L'augmentation des effectifs en personnel au titre de la création de nouveaux bureaux dans l'est de la République démocratique du Congo et du renforcement de certains autres dans cette partie du pays sera en partie rendue possible par le redéploiement de 112 membres du personnel et Volontaires des Nations Unies venus de bureaux de l'ouest (Kananga et Mbandaka) et de l'est (Kalemie, Kindu, Kisangani et Lubero) du pays, dans le cadre du redéploiement des contingents sur d'autres sites, les besoins s'établissant à 667 membres du personnel supplémentaires au total, Section de la sécurité comprise. Afin de limiter le nombre d'agents des services généraux affectés à la Mission, il est proposé de supprimer 62 postes de cette catégorie, en particulier dans des domaines techniques hautement spécialisés, et de les remplacer par des postes de la catégorie du service mobile, ainsi que de redéploier un poste au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et un poste au quartier général de division de Kisangani.

Bureau du Directeur de l'administration et chefs des bureaux régionaux et locaux

Bureau du Directeur de l'administration : création de 13 postes (1 P-5, 6 postes d'agents du service mobile, 1 poste d'agent des services généraux (autres classes), 3 postes d'agents des services généraux recrutés sur le plan national et 6 postes de Volontaires des Nations Unies compensés par le redéploiement de 2 postes P-4 et de 2 postes P-2)

Conformément au budget initialement approuvé pour la MONUC, le Bureau du Directeur de l'administration se compose des services suivants : Groupe du budget et du contrôle des coûts, Groupe de la

Conformément au budget initialement approuvé pour la MONUC, le Bureau du Directeur de l'administration se compose des services suivants : Groupe du budget et du contrôle des coûts, Groupe de la sécurité aérienne, Groupe de la coordination administrative et Groupe de la planification du soutien de la Mission. Les chefs des 17 bureaux régionaux et locaux relèvent directement du Directeur de l'administration.

La proposition de restructuration du Bureau a pour objectif de renforcer ses fonctions de coordination administrative et de planification de la Mission grâce à la création du Groupe de la planification administrative et des politiques, ainsi que du Groupe de la Commission d'enquête et du Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies. Au total, 9 postes du cabinet du Directeur de l'administration seraient supprimés et redéployés au Bureau du Chef des services administratifs (Conseiller du personnel, P-4), au Groupe de la Commission d'enquête (1 P-2, 4 Volontaires des Nations Unies et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et au Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies (1 Volontaire des Nations Unies et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national), comme indiqué dans les différentes rubriques ci-dessous. Par ailleurs, 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) serait redéployé au Bureau du commandant de la Force (quartier général de division de Kisangani).

**Groupe de la planification administrative et des politiques :
création de 7 postes (1 P-5, 1 P-3, 3 agents du service mobile,
1 agent des services généraux recruté sur le plan national et
1 Volontaire des Nations Unies)**

Le Groupe serait supervisé par un fonctionnaire d'administration hors classe (P-5) (création de poste) et serait chargé de donner des conseils au Directeur de l'administration sur les décisions politiques et opérationnelles à prendre pour toutes les questions d'appui logistique; d'établir et de mettre à jour l'ensemble des plans d'appui de la Mission et de mettre au point des plans d'appui spéciaux dans le cadre du déploiement et du redéploiement du personnel militaire et de la police civile, ainsi que des programmes de fermeture ou de création de bureaux en fonction des besoins; de planifier l'appui administratif et logistique en coordination avec les composantes militaires, de la police civile et des services techniques de la Mission; d'effectuer des missions de reconnaissance sur le plan de la logistique et de tenir à jour les bases de données sur les besoins en matière de soutien. Le Bureau comprendrait également des membres du personnel dont les postes ont déjà été approuvés pour les Groupes de la coordination administrative et de la planification du soutien de la Mission [1 fonctionnaire d'administration (P-3), 1 administrateur de projets (service mobile), 1 secrétaire/commis (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 Volontaire des Nations Unies] et bénéficierait de deux créations de postes d'administrateurs de projets (service mobile) et du redéploiement de 1 poste P-4 et de 2 postes P-2 (ancien Groupe de la planification du soutien de la Mission) à la Section de la sécurité et de 1 poste de

Le Groupe serait supervisé par un fonctionnaire d'administration hors classe (P-5) (création de poste) et serait chargé de donner des conseils au Directeur de l'administration sur les décisions politiques et opérationnelles à prendre pour toutes les questions d'appui logistique; d'établir et de mettre à jour l'ensemble des plans d'appui de la Mission et de mettre au point des plans d'appui spéciaux dans le cadre du déploiement et du redéploiement du personnel militaire et de la police civile, ainsi que des programmes de fermeture ou de création de bureaux en fonction des besoins; de planifier l'appui administratif et logistique en coordination avec les composantes militaires, de la police civile et des services techniques de la Mission; d'effectuer des missions de reconnaissance sur le plan de la logistique et de tenir à jour les bases de données sur les besoins en matière de soutien. Le Bureau comprendrait également des membres du personnel dont les postes ont déjà été approuvés pour les Groupes de la coordination administrative et de la planification du soutien de la Mission [1 fonctionnaire d'administration (P-3), 1 administrateur de projets (service mobile), 1 secrétaire/commis (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 Volontaire des Nations Unies] et bénéficierait de deux créations de postes d'administrateurs de projets (service mobile) et du redéploiement de 1 poste P-4 et de 2 postes P-2 (ancien Groupe de la planification du soutien de la Mission) à la Section de la sécurité et de 1 poste de Volontaire des Nations Unies (ancien Groupe de la coordination administrative) au Groupe de la Commission d'enquête.

**Groupe de la Commission d'enquête : création de 13 postes
(1 P-2, 2 postes d'agents du service mobile, 3 postes d'agents
des services généraux (autres classes), 1 poste d'agent des
services généraux recruté sur le plan national et 6 Volontaires
des Nations Unies)**

Étant donné l'augmentation significative du nombre d'affaires dont est saisie la Commission d'enquête et ses besoins d'aide administrative et paralégale, il est proposé de créer un Groupe de la Commission d'enquête qui assumerait les fonctions jusqu'ici confiées au bureau du Directeur de l'administration. Ce groupe serait dirigé par un chef à la classe P-2 (redéployé du bureau du Directeur de l'administration) et chargé d'examiner et de traiter toutes les affaires dont est saisie la Commission d'enquête, d'aider ses membres, de veiller au respect des procédures établies applicables, d'effectuer des études, de tenir à jour une base de données sur les affaires et d'apporter un appui aux membres de la Commission sur le plan administratif. Le Groupe serait également composé de 11 assistants à la Commission d'enquête [2 nouveaux postes d'agents du service mobile, 3 postes d'agents des services généraux (autres classes) (dont 1 redéployé des bureaux administratifs régionaux et locaux, 1 du Groupe de la sécurité aérienne et 1 de la Section du personnel) et 6 Volontaires des Nations Unies (2 créations de postes et quatre redéploiements du bureau du Directeur de l'administration, ainsi que 1 secrétaire/commis (agent des services généraux recruté sur le plan

Étant donné l'augmentation significative du nombre d'affaires dont est saisie la Commission d'enquête et ses besoins d'aide administrative et paralégale, il est proposé de créer un Groupe de la Commission d'enquête qui assumerait les fonctions jusqu'ici confiées au bureau du Directeur de l'administration. Ce groupe serait dirigé par un chef à la classe P-2 (redéployé du bureau du Directeur de l'administration) et chargé d'examiner et de traiter toutes les affaires dont est saisie la Commission d'enquête, d'aider ses membres, de veiller au respect des procédures établies applicables, d'effectuer des études, de tenir à jour une base de données sur les affaires et d'apporter un appui aux membres de la Commission sur le plan administratif. Le Groupe serait également composé de 11 assistants à la Commission d'enquête [2 nouveaux postes d'agents du service mobile, 3 postes d'agents des services généraux (autres classes) (dont 1 redéployé des bureaux administratifs régionaux et locaux, 1 du Groupe de la sécurité aérienne et 1 de la Section du personnel) et 6 Volontaires des Nations Unies (2 créations de postes et quatre redéploiements du bureau du Directeur de l'administration, ainsi que 1 secrétaire/commis (agent des services généraux recruté sur le plan national) redéployé du bureau du Directeur de l'administration].

**Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies :
création de 9 postes (3 postes d'agents des services généraux
recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies)**

Étant donné qu'il est proposé de porter le nombre de Volontaires des Nations Unies de 490 à 605, il serait souhaitable de créer un groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies supervisé par un Directeur de programme des Volontaires des Nations Unies (poste redéployé du bureau du Directeur de l'administration) chargé de l'administration et de la gestion des effectifs en Volontaires des Nations Unies de la Mission. Le Groupe comprendrait également 2 fonctionnaires des finances, 2 fonctionnaires d'administration et 1 fonctionnaire de l'information (tous Volontaires des Nations Unies, dont 4 nouveaux postes et 1 poste redéployé de l'ancien Groupe de la coordination administrative), aidés dans leur tâche par 3 secrétaires/commis (agents des services généraux recrutés sur le plan national : 2 nouveaux postes et 1 poste redéployé du bureau du Directeur de l'administration).

Groupe de la sécurité aérienne : création d'un poste

Il est proposé de créer 1 poste d'assistant à la sécurité aérienne (service mobile) et 1 poste de commis/chauffeur (1 nouveau poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) compensés par le redéploiement d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) au Groupe de la Commission d'enquête.

**Chefs des bureaux régionaux et locaux : création de 11 postes
[8 postes d'agents du service mobile et 8 postes d'agents des
services généraux recrutés sur le plan national compensés par
le redéploiement de 1 poste P-4 et de 4 postes d'agents des
services généraux (autres classes)]**

Étant donné l'expansion des opérations de la MONUC dans l'est du pays et la création d'un nouveau bureau à Matadi, dans le Bas-Congo, il est proposé de renforcer les services des chefs des bureaux régionaux et locaux en créant 8 postes supplémentaires de fonctionnaires d'administration (service mobile) et 8 postes de commis/chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national), compensés par le redéploiement de 1 poste P-4 au Bureau de planification, de soutien et de liaison militaires, de 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (Groupe du Protocole), de 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) au Groupe de la Commission d'enquête et de 2 postes d'agents des services généraux (autres classes) au Bureau de planification, de soutien et de liaison de la Mission.

Bureau de planification, de soutien et de liaison militaires : création de 8 postes [1 P-5, 1 P-4, 3 agents du service mobile, 2 agents des services généraux (autres classes) et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national]

Il est proposé de créer au quartier général de division de Kisangani, à l'occasion de sa mise en place, un bureau de planification, de soutien et de liaison militaires supervisé par un fonctionnaire d'administration hors classe (P-5) (création de poste), qui relèverait du Directeur de l'administration. Le Bureau serait chargé de planifier et coordonner diverses mesures de soutien logistique nécessaires en rapport aux décisions opérationnelles et tactiques prises par le Commandant de la division s'agissant des forces déployées à Kisangani, dans la région de l'Ituri et dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, notamment pour ce qui est du déploiement et du redéploiement des contingents, afin d'améliorer l'opportunité et l'efficacité de l'appui administratif apporté aux opérations militaires dans l'est de la République démocratique du Congo. Le Bureau comprendrait également un logisticien (P-4, redéployé des postes déjà approuvés pour les services des chefs des bureaux régionaux et locaux), 3 assistants en matière de planification (service mobile, création de poste), 2 assistants administratifs [postes d'agents des services généraux (autres classes) redéployés de postes déjà approuvés pour les services des chefs des bureaux régionaux et locaux] et 1 secrétaire/commis (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

Services administratifs

Les Services administratifs sont dirigés par un chef de la classe D-1 et chargés de planifier et de coordonner les services administratifs et d'en assurer la prestation à l'appui des composantes organique, militaire et de police civile de la Mission. Les services administratifs englobent les sections des finances, de l'administration et de la gestion des ressources humaines, des achats des biens et services destinés à la Mission, et de l'administration et de la gestion d'importants marchés portant sur des montants élevés ainsi que les sections des services médicaux et les

Les Services administratifs sont dirigés par un chef de la classe D-1 et chargés de planifier et de coordonner les services administratifs et d'en assurer la prestation à l'appui des composantes organique, militaire et de police civile de la Mission. Les services administratifs englobent les sections des finances, de l'administration et de la gestion des ressources humaines, des achats des biens et services destinés à la Mission, et de l'administration et de la gestion d'importants marchés portant sur des montants élevés ainsi que les sections des services médicaux et les services généraux.

Étant donné l'expansion des activités de la Mission dans l'est de la République démocratique du Congo et comme il convient d'offrir, au niveau central, un appui accru aux contingents, au personnel recruté sur le plan international et national et aux Volontaires des Nations Unies, ainsi que de soutenir le personnel sur le terrain, il est proposé de renforcer les services administratifs comme indiqué ci-après.

Bureau du chef des services administratifs : création de 11 postes (1 poste de la classe P-4, 2 postes de la classe P-3, 3 postes d'agent des services généraux recruté dans le pays et 5 postes de Volontaire des Nations Unies)

- Redéploiement d'un poste de conseiller du personnel (P-4) du Bureau du Directeur de l'administration et création des postes d'assistant du conseiller du personnel (Volontaire des Nations Unies) et de secrétaire/commis (agent des services généraux recruté dans le pays), pour fournir un appui direct au conseiller du personnel, ainsi que d'un poste d'assistant du conseiller du personnel (Volontaire des Nations Unies), à déployer à Kisangani.
- Création d'un poste d'administrateur chargé du bien-être du personnel (P-3), dont le titulaire serait responsable des questions liées au bien-être du personnel de la Mission dans toute la zone de la Mission, des cours de formation initiale et d'orientation du nouveau personnel, de la création d'une base de données sur les logements et de l'élaboration d'instructions générales à l'intention du personnel, et de la fourniture d'un appui et de conseils aux comités du bien-être du personnel; le fonctionnaire chargé du bien-être du personnel serait aidé par 2 assistants sociaux (Volontaires des Nations Unies) déployés à Kinshasa et Kisangani et par un secrétaire (agent des services généraux recruté dans le pays).
- Création d'un poste d'administrateur chargé de la sécurité et de l'hygiène du travail, dont le titulaire serait aidé par un assistant administratif (agent des services généraux recruté dans le pays) à Kinshasa et d'un assistant pour les questions d'hygiène et de sécurité de l'environnement (Volontaire des Nations Unies) qui seraient déployés à Kisangani, pour s'occuper des questions liées aux risques et aux menaces écologiques et veiller au respect des normes en matière sanitaire, sécuritaire et écologique sur le lieu de travail.

Section des finances : création de 17 postes (1 poste de la classe P-3, 7 postes d'agent du Service mobile, 8 postes d'agent des services généraux recruté dans le pays et 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

Les effectifs actuels de la Section des finances de l'état-major de la Mission à Kinshasa seraient renforcés par la création proposée de 7 nouveaux postes [4 postes d'assistant financier (3 postes d'agent du Service mobile et 1 poste de Volontaire des Nations Unies), 1 poste d'assistant administratif bilingue (Service mobile) et 2 postes de commis (postes d'agent des services généraux recruté dans le pays) et grâce au redéploiement de 5 postes approuvés (1 poste de la classe P-2, 3 postes d'agent des services généraux (autres catégories) et 1 poste de Volontaire des Nations Unies) depuis des bureaux dont les effectifs ont été réduits. Pour renforcer les bureaux régionaux et locaux, il est proposé de créer 10 nouveaux postes (1 poste de la classe P-3, 3 postes d'agent du Service mobile et 6 postes d'agent des services généraux recruté dans le pays) et de reclasser le poste de fonctionnaire des finances du bureau régional de Goma de la classe P-2 à la classe P-3 (compte tenu de l'accroissement substantiel des responsabilités lié à la création d'un quartier général de brigade à Goma).

Section du personnel : création de 17 postes [5 postes de la classe P-3, 14 postes d'agent du Service mobile et 5 postes d'agent des services généraux recruté dans le pays, contrebalancés par le déclassement de 1 poste de la classe P-4, le redéploiement de 1 poste d'agent des services généraux (autres catégories) et de 1 poste de Volontaire des Nations Unies et la suppression de 4 postes d'agent des services généraux (autres catégories)]

Les effectifs actuels de la Section à l'état-major de la Mission à Kinshasa seraient renforcés par la création de 18 nouveaux postes (2 postes d'administrateur du personnel (P-3), 12 postes d'assistant d'administration du personnel (Service mobile) et 4 postes de commis au personnel (postes d'agent des services généraux recruté dans le pays), contrebalancés par le redéploiement de 1 poste de Volontaire des Nations Unies à la Section des achats et de 1 poste d'agent des services généraux (autres catégories) au Groupe chargé de la procédure accélérée de commande et par la suppression de 4 postes d'agent des services généraux (autres catégories). Pour renforcer les bureaux régionaux et locaux, il est proposé de créer 5 nouveaux postes [2 postes d'administrateur du personnel (P-3), 2 postes d'assistant d'administration du personnel (Service mobile) et 1 poste de commis au personnel (poste d'agent des services généraux recruté dans le pays)]. Après réexamen des effectifs du bureau local de Bunia, prévoyant l'existence d'un poste d'administrateur du personnel de la classe P-4, il a été décidé que ces fonctions pouvaient être assumées par un administrateur du personnel de la classe P-3. Le déclassement du poste est donc proposé en conséquence, pour un total de 3 postes de la classe P-3 dans les bureaux locaux.

Section des achats : aucun changement (en chiffres nets)

Les effectifs de la Section seraient renforcés par la création proposée de 4 postes d'assistant chargé des achats (Service mobile) et le redéploiement à la Section de 1 poste de Volontaire des Nations Unies de la Section du personnel, contrebalancés par la suppression de 5 postes d'agent des services généraux (autres catégories) approuvés.

Section des services généraux : création de 56 postes [1 poste de la classe P-4, 20 postes d'agent du Service mobile, 1 poste d'administrateur recruté dans le pays, 35 postes d'agent des services généraux recruté dans le pays et 8 postes de Volontaire des Nations Unies, contrebalancés par la suppression de 9 postes d'agent des services généraux (autres catégories)]

Compte tenu de l'expansion considérable des activités d'appui de la Mission dans l'est du pays et de la nécessité de renforcer la coordination entre l'appui géré centralement et les bureaux locaux, il est proposé de créer à l'état-major de la Mission à Kinshasa un poste de chef adjoint de la Section des services généraux (P-4), dont le titulaire serait chargé de superviser le contrôle du matériel et la gestion des stocks; du traitement initial des demandes de remboursement et des questions de contrôle du matériel; des opérations relatives au courrier et à la valise diplomatique et des services de gestion installations et des camps, y compris les services fournis par le biais d'arrangements contractuels dans les bureaux régionaux et locaux de l'est du pays; de conduire régulièrement des missions d'assistance et d'évaluation; et d'agir en qualité d'adjoint au chef de la Section en l'absence de celui-ci. D'autres besoins en personnel de la Section à l'état-major de Kinshasa seraient satisfaits grâce à la création proposée de 7 nouveaux postes (1 poste d'archiviste (poste d'administrateur recruté dans le pays) et 6 postes de commis d'administration (postes d'agent des services généraux recruté dans le pays). Pour renforcer les effectifs des bureaux régionaux et locaux, il est proposé de créer 57 nouveaux postes [28 postes d'assistant à la réception et à l'inspection et d'assistant chargé des demandes de remboursement et du contrôle du matériel (20 postes d'agent du Service mobile et 8 postes de Volontaire des Nations Unies) et 29 postes de commis d'administration (postes d'agent des services généraux recruté dans le pays)], contrebalancés par la suppression de 9 postes approuvés d'agent des services généraux (autres catégories).

Unité de gestion des installations et des camps : création de 21 postes (4 postes d'agent du Service mobile et 21 postes d'agent des services généraux recruté dans le pays, contrebalancés par la suppression de 3 postes d'agent des services généraux (autres catégories) et le redéploiement de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

Les effectifs de l'Unité à l'état-major de la Mission à Kinshasa seraient renforcés par la création proposée d'un nouveau poste de chef de

chantier (poste d'agent des services généraux recruté dans le pays). Pour renforcer les effectifs des bureaux régionaux et locaux, il est proposé de créer 25 nouveaux postes [1 poste de responsable de la gestion des installations et des camps (Service mobile), 3 postes d'administrateur responsable de la gestion des installations et des camps (Service mobile) et 20 postes de commis d'administration (postes d'agent des services généraux recruté dans le pays)], contrebalancés par la suppression de 3 postes d'agent des services généraux (autres catégories) et le redéploiement de 1 poste de Volontaire des Nations Unies.

Service médical : création de 31 postes (7 postes de la classe P-3, 2 postes d'agent du Service mobile, 3 postes d'administrateur recruté dans le pays, 17 postes d'agent des services généraux recrutés dans le pays et 2 postes de Volontaire des Nations Unies)

Les effectifs du Service à l'état-major de la Mission seraient renforcés par la création proposée de 18 postes (6 postes de la classe P-3 (4 postes de médecin militaire, 1 poste de responsable de laboratoire, 1 poste de pharmacien et 2 postes d'infirmiers en chef (Service mobile), 2 postes de Volontaire des Nations Unies (1 poste d'infirmier et 1 poste de technicien chargé du matériel médical), dont un serait pourvu grâce à un redéploiement depuis l'Unité de gestion des installations et des camps, 3 postes d'administrateur recruté dans le pays (1 poste de médecin militaire, 1 poste de gynécologue et 1 poste de radiologue) et 5 postes d'agent des services généraux recruté dans le pays (1 poste de technicien/radiographe, 1 poste d'assistant administratif, 1 poste d'infirmier, 1 poste de chauffeur et 1 poste d'agent sanitaire). Pour renforcer les effectifs des bureaux régionaux et locaux, il est proposé de créer 13 postes (1 poste de médecin militaire (P-3) et 12 postes d'agent des services généraux recruté dans le pays (3 postes d'assistant administratif, 3 postes d'infirmier, 3 postes de chauffeur et 3 postes d'agent sanitaire).

Section de la gestion des marchés : suppression de 2 postes (création de 2 postes d'agent des services généraux recruté dans la pays contrebalancée par le redéploiement de 1 poste de la classe P-5, de 1 poste de la classe P-3 et de 2 postes d'agent du Service mobile)

À l'issue d'un examen de la fonction de gestion des marchés et du tableau d'effectifs de la Section, les responsabilités liées à l'administration des contrats de carburant et de rations et aux aspects opérationnels de la gestion des marchés ont été transférées à la Section de l'approvisionnement, la classe du poste de chef de la Section approuvé (P-5) ayant été révisée en conséquence, le poste devant être pourvu à la classe P-4 (poste existant) et les effectifs de la Section devant être réduits. Il est donc proposé de redéploier 1 poste de la classe P-5 et

1 poste de la classe P-3 au Bureau du chef des Services d'appui intégrés, et 2 postes d'agent du Service mobile à la Section de l'approvisionnement. Il est également proposé de créer 1 poste de commis d'administration (poste d'agent des services généraux recruté dans la pays) à l'appui de la gestion des marchés de carburant et de rations.

Pour renforcer les effectifs de la base logistique d'Entebbe, il est proposé de créer 1 poste de commis d'administration (agent des services généraux recruté dans le pays).

Services d'appui intégrés

Les Services d'appui intégrés, dirigés par le chef des Services d'appui intégrés (D-1), sont chargés de la planification, de la coordination et de la fourniture d'un soutien technique et logistique à la composante services organiques, à la composante militaire et à la composante police civile de la Mission, y compris grâce aux structures civiles et militaires intégrées, de la planification de l'appui logistique, de l'exécution des chantiers de construction et de l'entretien des bâtiments, des opérations aériennes et des transports, des communications et de l'informatique, des approvisionnements en carburant, en rations et en fournitures générales, et des mouvements de matériel, de biens et d'approvisionnements dans l'ensemble de la zone de la Mission.

Compte tenu de l'expansion des activités de la Mission dans l'est du pays et de l'augmentation sensible des besoins en matière d'appui au personnel militaire, il est proposé de renforcer les Services d'appui intégrés comme indiqué ci-après.

Bureau du chef des Services d'appui intégrés : création de 3 postes (1 poste de la classe P-5, 1 poste de la classe P-3, 1 poste d'agent des services généraux recruté dans la pays et 1 poste de Volontaire des Nations Unies, contrebalancés par le redéploiement de 1 poste d'agent du Service mobile)

Étant donné l'élargissement considérable des prestations fournies par les Services d'appui intégrés, il est proposé de créer le poste de chef adjoint des Services d'appui intégrés, à la classe P-5, en redéployant un poste de la classe P-5 de la Section de la gestion des marchés. Le chef adjoint serait chargé d'aider le chef des Services d'appui intégrés et de fournir à ce dernier des avis liés à l'ensemble des responsabilités lui incombant, d'assurer la liaison et la coordination avec les éléments de soutien de la force militaire de la Mission, dans le cadre des structures intégrées civiles et militaires, pour toutes les questions techniques et logistiques intéressant l'appui à la Mission, et de remplacer le chef en son absence. Il est également proposé de créer 1 poste d'officier responsable de la coordination (P-3) (en redéployant 1 poste de la classe P-3 de la Section de la gestion des contrats) pour renforcer les fonctions de planification des Services d'appui intégrés, assurer la liaison et la coordination avec les chefs de section des Services d'appui intégrés et les

chefs des bureaux administratifs régionaux et locaux pour les questions liées aux services centraux d'appui logistique et technique, surveiller l'exécution du programme d'achat et coordonner les questions liées aux achats avec la Section des achats et surveiller l'exécution du budget des Services d'appui intégrés en coordination avec le Groupe du budget. Pour renforcer l'appui informatique au Bureau du chef des Services d'appui intégrés, il est proposé de créer 1 poste de Volontaire des Nations Unies, dont le titulaire serait chargé de tenir à jour une base de données des demandes de fourniture de biens ou services et d'aider les administrateurs responsables de la coordination des Services d'appui intégrés à suivre toutes les questions liées aux achats. Il est également proposé de créer 1 poste de commis/chauffeur (poste d'agent des services généraux recruté dans le pays) à l'appui du Bureau. Un poste d'agent du Service mobile serait redéployé à la Section des achats.

**Centre de soutien à la Mission : suppression de 5 postes
[1 poste de la classe P-3 et 3 postes d'agent du Service mobile
et 1 poste de Volontaire des Nations Unies, contrebalancés par
le redéploiement de 2 postes de la classe P-4, 2 postes de la
classe P-2 et 2 postes d'agent des services généraux et par la
suppression de 4 postes d'agent des services généraux (autres
catégories)]**

Le Centre de soutien à la Mission (ancien Centre mixte d'opérations de soutien logistique), dirigé par un administrateur hors classe chargé de la logistique (P-5), est responsable de la fourniture d'un appui, au moyen de la structure civile et militaire intégrée et en coordination avec le Bureau de la planification, de l'appui et de la liaison militaires à Kisangani, pour le déploiement, le redéploiement et l'approvisionnement des contingents militaires et du personnel civil déployés dans la zone de la Mission, et pour la planification, la coordination et le suivi des opérations logistiques sur le terrain, la coordination de l'exécution des tâches relevant de l'appui logistique entre les sections des Services d'appui intégrés, la collecte et l'analyse des informations concernant les besoins en matière d'appui logistique sur le terrain, la tenue à jour des bases de données et la conduite régulière de missions d'évaluation sur le terrain.

À l'issue d'un examen des responsabilités pratiques du Centre et pour éviter les doubles emplois et les chevauchements d'ordre pratique et technique avec les activités de la Section de l'approvisionnement, il est proposé de redéployer 2 postes de la classe P-4 et 2 postes de la classe P-2 (auparavant des postes d'administrateur chargé de la logistique responsable du soutien logistique lié à la distribution des rations et des fournitures générales) à la Section de l'approvisionnement, afin de renforcer et de consolider les fonctions de gestion de l'approvisionnement en rations et en fournitures générales. Il est également proposé de supprimer 1 poste d'assistant aux opérations logistiques [poste d'agent des services généraux (autres catégories)] et de redéployer 2 postes de commis/chauffeur (postes d'agent des services

généraux recruté dans le pays) à la Section du génie. Pour renforcer les opérations de planification de l'appui logistique, il est proposé de reclasser de P-2 à P-3 le poste d'administrateur chargé de la planification logistique approuvé, de créer 3 postes d'administrateur chargé de la logistique (Service mobile), contrebalancés par la suppression de 3 postes d'agent des services généraux (autres catégories), et de créer 1 poste supplémentaire d'assistant à l'appui logistique (poste de Volontaire des Nations Unies).

Groupe de la vérification du matériel appartenant aux contingents : création de 3 postes [4 postes d'agent du Service mobile, contrebalancés par la suppression de 1 poste d'agent des services généraux (autres catégories)]

Les effectifs du Groupe de la vérification du matériel appartenant aux contingents à l'état-major de la Mission à Kinshasa seraient renforcés par la création de 1 poste d'assistant d'administration (Service mobile) contrebalancée par la suppression de 1 poste d'agent des services généraux (autres catégories). Pour renforcer les effectifs des bureaux régionaux et locaux, il est proposé de créer 3 nouveaux postes d'agent du Service mobile (chef d'équipe de vérification du matériel appartenant aux contingents) chargés de la conduite des inspections.

Section de l'approvisionnement : création de 52 postes [2 postes de la classe P-4, 1 poste de la classe P-3, 17 postes d'agent du Service mobile, 29 postes d'agent des services généraux recruté dans le pays et 5 postes de Volontaire des Nations Unies, contrebalancés par la suppression de 5 postes d'agent des services généraux (autres catégories)]

Compte tenu de la complexité croissante des opérations d'approvisionnement dans toute la zone de la Mission, impliquant la gestion des programmes d'approvisionnement en biens de consommation et en biens durables de la Mission, le ravitaillement et la répartition des magasins spécialisés, les fournitures générales, le carburant avion et diesel, l'essence et les lubrifiants, l'eau de boisson et en vrac et les rations, ainsi que la gestion des activités d'entrepôt à l'état-major et sur neuf sites de la région, il est proposé de renforcer la Section en créant 1 poste de chef adjoint de la Section (P-4), dont le titulaire serait chargé d'aider le chef de la Section (P-5) à traiter toutes les questions liées aux opérations et à la coordination des activités d'approvisionnement dans tous les bureaux administratifs régionaux, ainsi que 1 poste d'administrateur chargé des approvisionnements (P-4), dont le titulaire serait responsable de toutes les opérations liées à la gestion et à la distribution des fournitures générales, y compris les meubles, la papeterie, les articles de nettoyage, les accessoires et pièces d'uniforme et autres fournitures diverses. L'un et l'autre postes seraient pourvus en redéployant 2 postes de la classe P-4 du Centre de soutien à la Mission. Il est également proposé de créer 1 poste d'administrateur chargé de l'approvisionnement (Service mobile), et 1 poste d'assistant d'administration (Service mobile) et de répondre aux autres besoins de la

Section en redéployant 2 postes (Service mobile) de la Section de la gestion des marchés et 1 poste (Service mobile) du Bureau du chef des Services d'appui intégrés, contrebalancés par la suppression de 2 postes d'agent des services généraux (autres catégories). Pour renforcer les bureaux régionaux et locaux et répondre aux besoins en matière d'effectifs des principaux entrepôts de la Mission à Entebbe (Ouganda) et à Kigoma (République-Unie de Tanzanie) et de 9 entrepôt régionaux, il est proposé de créer 49 postes [5 postes de responsables d'entrepôts (2 postes de la classe P-2, 2 postes d'agent du Service mobile et 1 poste de Volontaire des Nations Unies), 6 postes de commis à l'approvisionnement en rations, 2 postes d'assistant (entrepôts) et 3 postes de commis à l'approvisionnement (tous pourvus par des agents du Service mobile), 2 postes d'administrateur chargé de l'assurance-qualité des aliments, 1 poste de responsable des bases de données et 1 poste de responsable d'entrepôt (tous pourvus par des Volontaires des Nations Unies) et 29 postes de commis (entrepôts) (postes d'agent des services généraux recruté dans le pays)]. Pour répondre aux autres besoins en effectifs de la Section, il est proposé de redéployer 1 poste de la classe P-2 du Centre de soutien à la Mission (poste supplémentaire de responsable d'entrepôt) et 1 poste de la classe P-3 du Groupe des carburants (poste supplémentaire de fonctionnaire chargé des approvisionnements). Il est également proposé de supprimer 3 postes d'agent des services généraux (autres catégories).

Groupe des carburants : création de 23 postes [2 postes d'agent du Service mobile, 19 postes d'agent des services généraux recruté dans le pays et 7 postes de Volontaire des Nations Unies, contrebalancés par le redéploiement de 2 postes de la classe P-3 et de 1 poste de la classe P-2 et la suppression de 2 postes d'agent des services généraux (autres catégories)]

Les effectifs des bureaux régionaux et locaux seraient renforcés par la création proposée de 28 postes [2 postes de responsable de l'approvisionnement en carburant (postes d'agent du Service mobile), 7 postes d'assistant à l'approvisionnement en carburant (postes de Volontaire des Nations Unies) et 19 postes d'agent chargé de l'approvisionnement en carburant (postes d'agent des services généraux recruté dans le pays)]. Il est proposé de supprimer 2 postes d'agent des services généraux (autres catégories). En outre, à l'issue d'un examen des fonctions du Groupe et du classement des postes de la catégorie des administrateurs approuvés pour le Groupe, il est proposé de redéployer 2 postes (1 poste de la classe P-3 et 1 poste de la classe P-2) à la Section des transports aériens et 1 poste de la classe P-3 à la Section de l'approvisionnement.

Section du génie : création de 85 postes [6 postes d'agent du Service mobile, 3 postes d'administrateur recruté dans le pays, 66 postes d'agent des services généraux recruté dans le pays et 15 postes de Volontaire des Nations Unies, contrebalancés par la suppression de 5 postes d'agent des services généraux (autres catégories)]

Étant donné l'élargissement considérable du programme de travail de la Section, ses effectifs à l'état-major de la Mission seraient renforcés par la création proposée de 16 postes d'ingénieur de chantier (15 postes de Volontaire des Nations Unies et 1 poste d'administrateur recruté dans le pays) et de 3 postes d'ingénieur assistant (Service mobile). Pour renforcer les effectifs des bureaux régionaux et locaux, il est proposé de créer 69 postes afin de faire face aux besoins constants de main-d'œuvre qualifiée et en matière d'appui administratif auxquels il ne peut être répondu par des recrutements à temps partiel [5 postes d'ingénieur assistant (3 postes d'agent du Service mobile et 2 postes d'administrateur recruté dans le pays) et 64 postes de charpentier, plombier, électricien, maçon, installateur de groupes électrogènes, technicien chargé de l'approvisionnement en eau et commis d'administration (postes d'agent des services généraux recruté dans le pays)]. D'autres besoins en matière d'appui administratif seraient assurés grâce au redéploiement de 2 postes d'agent des services généraux recruté dans le pays du Centre de soutien à la Mission. Il est également proposé de supprimer 5 postes d'agent des services généraux (autres catégories).

Groupe des systèmes d'information géographique : création de 4 postes (3 postes d'agent du Service mobile et 4 postes d'agent des services généraux recruté dans le pays, contrebalancés par la suppression de 1 poste d'agent des services généraux (autres catégories) et le redéploiement de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)

Les effectifs du Groupe des systèmes d'information géographique de l'état-major de la Mission à Kinshasa seraient renforcés par la création proposée de 7 postes d'assistant aux systèmes d'information géographique (3 postes d'agent du Service mobile et 4 postes d'agent des services généraux recruté dans le pays). Il est également proposé de redéploier 2 postes de Volontaire des Nations Unies à la Section des communications et des services informatiques et de supprimer 1 poste d'agent des services généraux (autres catégories).

Section des communications et des services informatiques

Bureau du chef de la Section des communications et des services informatiques : création de 3 postes (Service mobile)

Les effectifs du Bureau du chef de la Section des communications et des services informatiques devraient être renforcés par la création proposée de 3 postes de spécialiste de la gestion des projets (Service mobile) pour fournir des orientations et un appui à la gestion des projets aux bureaux administratifs régionaux sur le terrain.

Groupe des communications : création de 76 postes [27 postes d'agent du Service mobile, 28 postes d'agent des services généraux recruté dans le pays et 23 postes de Volontaire des Nations Unies, contrebalancés par la suppression de 2 postes d'agent des services généraux (autres catégories)]

Les effectifs du Groupe des communications à l'état-major de la Mission seraient renforcés par la création proposée de 19 nouveaux postes [13 postes d'auxiliaire de transmissions (10 postes d'agent du Service mobile et 3 postes de Volontaire des Nations Unies) et 6 postes de technicien et de commis (postes d'agent des services généraux recruté dans le pays)]. Les autres besoins en effectifs du Groupe seraient assurés en redéployant 2 postes de Volontaire des Nations Unies (postes d'auxiliaire de transmissions) du Groupe des systèmes géographiques d'information. Pour renforcer les effectifs des bureaux régionaux et locaux, il est proposé de créer 57 nouveaux postes [35 postes d'auxiliaire de transmissions (17 postes d'agent du Service mobile et 18 postes de Volontaire des Nations Unies) et 22 postes de techniciens et de commis (postes d'agent des services généraux recruté dans le pays)]. Il est également proposé de supprimer 2 postes d'agent des services généraux (autres catégories).

Groupe des services informatiques : création de 51 postes [20 postes d'agent du Service mobile, 28 postes d'agent des services généraux recruté dans le pays et 16 postes de Volontaire des Nations Unies, contrebalancés par la suppression de 13 postes d'agent des services généraux (autres catégories)]

Les effectifs du Groupe des services informatiques à l'état-major de la Mission seraient renforcés par la création proposée de 18 nouveaux postes [13 postes d'assistant en bureautique (10 postes d'agent du Service mobile et 3 postes de Volontaire des Nations Unies) et 5 postes de technicien et de commis (postes d'agent des services généraux recruté dans le pays)]. Il est également proposé de supprimer 10 postes d'agent des services généraux (autres catégories). Pour renforcer les effectifs des bureaux régionaux et locaux, il est proposé de créer 46 nouveaux postes [23 postes d'assistant en bureautique (10 postes d'agent du Service mobile et 13 postes de Volontaire des Nations Unies) et 23 postes de technicien et de commis (postes d'agent des services généraux recruté dans le pays)]. Les effectifs des bureaux régionaux et locaux tiendraient compte de la suppression de 3 postes d'agent des services généraux (autres catégories).

Section du contrôle des mouvements : création de 40 postes [4 postes de la classe P-3, 1 poste de la classe P-2, 14 postes d'agent du Service mobile, 16 postes d'agent des services généraux recruté dans le pays et 9 postes de Volontaire des Nations Unies, contrebalancés par la suppression de 4 postes d'agent des services généraux (autres catégories)]

Les effectifs de la Section du contrôle des mouvements à l'état-major de la Mission seraient renforcés par la création proposée de 4 postes de responsable du contrôle des mouvements (1 poste de la classe P-3, 1 poste de la classe P-2 et 2 postes d'agent du Service mobile) et 1 poste d'assistant au contrôle des mouvements (poste de Volontaire des Nations Unies). Pour renforcer les effectifs des bureaux régionaux et locaux, il est proposé de créer 39 nouveaux postes [3 postes de responsable du contrôle des mouvements (P-3), 12 postes d'assistant au contrôle des mouvements (Service mobile), 16 postes de commis (postes d'agent des services généraux recruté dans le pays) et 8 postes d'assistant au contrôle des mouvements (Volontaire des Nations Unies)]. Il est également proposé de supprimer 4 postes d'agent des services généraux (autres catégories).

Section des transports : création de 10 postes [4 postes d'agent du Service mobile et 7 postes d'agent des services généraux recruté dans le pays, contrebalancés par la suppression de 1 poste d'agent des services généraux (autres catégories)]

Du fait de l'acquisition de nouveaux véhicules de manutention au sol pour les aérodromes, les effectifs de la Section des transports à l'état-major de la Mission seraient renforcés par la création proposée de 1 poste d'assistant (transport) (poste d'agent du Service mobile). Pour renforcer les effectifs des bureaux régionaux et locaux, il est proposé de créer 3 postes d'assistant (transport) (postes d'agent du Service mobile) et 7 postes de chauffeur (postes d'agent des services généraux recrutés dans le pays). Il est également proposé de supprimer 1 poste d'agent des services généraux (autres catégories).

Section des transports aériens : création de 51 postes [1 poste de la classe P-3, 2 postes de la classe P-2, 12 postes d'agent du Service mobile, 4 postes d'administrateur recruté dans le pays, 22 postes d'agent des services généraux recruté dans le pays et 12 postes de Volontaire des Nations Unies, contrebalancés par la suppression de 2 postes d'agent des services généraux (autres catégories)]

Étant donné l'augmentation substantielle du nombre d'aéronefs de la Mission, les effectifs de la Section des transports aériens à l'état-major de la Mission seraient renforcés par la création proposée de 17 postes [1 poste d'inspecteur de la sécurité incendie, 1 poste d'assistant pour les évacuations en cas d'incendie et 5 postes de responsable des transports aériens (postes d'agent du Service mobile), 2 postes d'administrateur chargé des transports aériens (postes de Volontaire des Nations Unies) et 8 postes d'assistant aux opérations aériennes (postes d'agent des services généraux recruté dans le pays)]. Les autres besoins en effectifs, à savoir 1 poste de chef du Groupe de l'évaluation de la conformité technique (P-3) et 1 poste de capitaine des pompiers (P-2), seraient assurés grâce au

redéploiement de 1 poste de la classe P-3 et de 1 poste de la classe P-2 du Groupe des carburants. Pour renforcer les effectifs des bureaux régionaux et locaux, il est proposé de créer 34 nouveaux postes [1 poste de responsable des opérations aériennes/installations terminales (P-2), 15 postes de responsable des transports aériens (5 postes d'agent du Service mobile et 10 postes de Volontaire des Nations Unies), 4 postes de responsable du soutien logistique (postes d'administrateur recruté dans le pays) et 14 postes d'assistant aux opérations aériennes (postes d'agent des services généraux)]. Il est également proposé de supprimer 2 postes d'agent des services généraux (autres catégories).

Section de la sécurité et de la protection : création de 88 postes [1 poste de la classe P-4, 2 postes de la classe P-2, 29 postes d'agent du Service mobile, 55 postes d'agent des services généraux recruté dans le pays et 2 postes de Volontaire des Nations Unies, contrebalancés par la suppression de 1 poste d'agent des services généraux (autres catégories)]

Les effectifs de la Section de sécurité et de protection à l'état-major de la Mission seraient renforcés par le redéploiement de 1 poste de la classe P-4 et de 2 postes de la classe P-2 de l'ancien Groupe de la planification du soutien de la Mission pour pourvoir 1 poste d'administrateur chargé de la coordination de l'information en matière de sécurité (P-4) et 2 postes d'agent de protection rapprochée (P-2), ainsi que par la création proposée de 38 nouveaux postes [12 postes d'agent de sécurité (Service mobile) et 26 postes de commis à la sécurité/chauffeurs (postes d'agent des services généraux recruté dans le pays)]. Il est également proposé de supprimer 1 poste d'agent des services généraux (autres catégories). Pour renforcer les effectifs des bureaux régionaux et locaux, il est proposé de créer 48 nouveaux postes [19 postes d'agent de sécurité (17 postes d'agent du Service mobile et 2 postes de Volontaire des Nations Unies) et 29 postes de commis à la sécurité/chauffeur (postes d'agent des services généraux recruté dans le pays)].

II. Ressources nécessaires

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04)	Montants répartis initialement ^a (2004/05)	Prévisions de dépenses révisées (2004/05)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	41 309,8	41 540,8	41 540,8	—	—
Contingents	215 408,7	222 275,2	332 976,8	110 701,6	49,8
Police civile ^b	6 016,2	9 302,6	9 302,6	—	—
Unités de police constituées	—	—	—	—	—
Total partiel	262 734,7	273 118,6	383 820,2	110 701,6	40,5
Personnel civil					
Personnel international ^b	90 972,2	115 538,8	115 538,8	—	—
Personnel recruté dans le pays ^b	9 892,8	15 657,2	15 657,2	—	—
Volontaires des Nations Unies	11 697,7	18 040,2	19 915,2	1 875,0	10,4
Total partiel	112 562,7	149 236,2	151 111,2	1 875,0	1,3
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	50,5	—	—	—	—
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	160,4	—	51,9	51,9	—
Voyages	5 261,4	3 942,7	5 410,1	1 467,4	37,2
Installations et infrastructures	49 123,3	55 940,1	91 804,7	35 864,6	64,1
Transports terrestres	7 658,1	12 360,6	33 140,0	20 779,4	168,1
Transports aériens	149 517,5	162 428,4	199 773,0	37 344,6	23,0
Transports maritimes ou fluviaux	3 089,0	3 772,6	3 772,6	—	—
Transmissions	17 261,0	19 301,9	47 261,4	27 959,5	144,9
Informatique	5 328,1	3 076,4	13 996,8	10 920,4	355,0
Services médicaux	5 550,7	6 443,0	7 686,7	1 243,7	19,3
Matériel spécial	4 321,9	4 363,3	5 619,0	1 255,7	28,8
Fournitures, services et matériel divers	12 866,1	14 139,4	17 564,8	3 425,4	24,2
Projets à effet rapide	1 000,0	1 000,0	1 000,0	—	—
Total partiel	261 188,0	286 768,4	427 081,0	140 312,6	48,9
Total brut	636 485,4	709 123,2	962 012,4	252 889,2	35,7

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04) (1)	Montants répartis initialement ^a (2004/05) (2)	Prévisions de dépenses révisées (2004/05) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Recettes provenant des contributions du personnel	12 114,2	17 523,3	17 523,3	—	—
Total net	624 371,2	691 599,9	944 489,1	252 889,2	36,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 345,8	3 067,1	3 067,1	—	—
Total	638 831,2	712 190,3	965 079,5	252 889,2	35,5

^a Non compris les crédits ouverts pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et la Base de soutien logistique des Nations Unies.

^b Étant donné le nombre de postes actuellement vacants, les dépenses prévues au titre du personnel supplémentaire seront couvertes par les crédits existants.

2. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

8. Les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 ont été établies sur la base des taux standard de remboursement applicables pour le matériel majeur et le soutien logistique autonome. Elles s'élèvent au total à 99 417 900 dollars et se décomposent comme suit :

Catégorie de dépenses	Montants répartis initialement (1)	Prévisions de dépenses révisées (2)	Variation (3) = (2) - (1)
	(En milliers de dollars des États-Unis)		
Matériel majeur	37 682,9	48 414,0	10 731,1
Soutien logistique autonome			
Restauration (cuisines)	2 892,1	3 798,9	906,8
Matériel de bureau	2 209,8	2 992,4	782,6
Électricité	2 324,5	3 260,7	936,2
Missions secondaires du génie	1 468,1	2 004,2	536,1
Blanchisserie et nettoyage	2 641,7	3 401,3	759,6
Matériel de campement	1 955,8	2 756,8	801,0
Hébergement	1 435,2	1 435,2	—
Fournitures diverses (magasins)	5 231,5	6 718,5	1 487,0
Transmissions	9 461,3	12 045,1	2 583,8
Services médicaux	4 464,9	5 342,7	877,8
Neutralisation des explosifs et munitions	813,7	1 048,1	234,4
Observation	3 515,1	4 500,7	985,6
Identification	—	—	—
Protection nucléaire, biologique et chimique	—	—	—
Fournitures pour la défense des périmètres	551,2	1 699,3	1 148,1

	Montants répartis initialement (1)	Prévisions de dépenses révisées (2)	Variation (3) = (2) - (1)
<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
Matériel spécial	–	–	–
Total partiel	38 964,9	51 003,9	12 039,0
Total	76 647,8	99 417,9	22 770,1

<i>Facteurs approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	1,8	1 ^{er} janvier 2004	
Usage opérationnel intensif	1,3	1 ^{er} janvier 2004	
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,1	1 ^{er} janvier 2004	
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,5-3,25		

3. Contributions non budgétisées

9. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 est la suivante :

<i>Catégorie</i>	Montants répartis initialement	Prévisions de dépenses révisées	Variation
Accord sur le statut des forces ^a	256,8	256,8	–
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–	–	–
Total	256,8	256,8	–

^a Valeur estimative de la location des installations des antennes locales et du terminal de l'aéroport de Kinshasa.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations causées par les réglementations, règles et politiques de l'Organisation des Nations Unies;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Contingents	110 701,6	49,8 %

• **Mandat : variation liée à une modification de la portée et de la nature du mandat**

10. La variation (110 701 600 dollars) est essentiellement imputable à un accroissement des dépenses lié au déploiement de 5 674 soldats supplémentaires et au soutien logistique d'une force militaire qui comptera 15 714 hommes à la suite de ce renforcement.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	1 875,0	10,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

11. La variation (1 875 000 dollars) est essentiellement imputable à l'augmentation prévue du nombre des Volontaires des Nations Unies (qui passerait

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

de 490 à 605, soit 115 personnes supplémentaires). Les prévisions ont été établies sur la base d'un déploiement échelonné et de l'application d'un taux de vacance de postes de 10 % au calcul des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance.

	<i>Variation</i>	
Consultants	51,9	–

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

12. La variation (51 900 dollars) est due essentiellement au fait qu'il est nécessaire de faire appel aux services spécialisés d'un ingénieur/architecte pour des travaux de construction au quartier général de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Voyages	1 467,4	37,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

13. La variation (1 467 400 dollars) est essentiellement imputable à l'augmentation des ressources nécessaires pour les voyages d'inspection effectués avant le déploiement dans les pays qui fournissent des contingents, la mission d'évaluation/d'examen que le Département des opérations de maintien de la paix doit exécuter en application du paragraphe 8 de la résolution 1565 (2004) du Conseil de sécurité, la mission d'évaluation et de planification concernant les élections, les déplacements liés à l'appui administratif et logistique fourni aux membres des contingents à l'intérieur de la zone de la mission, l'exécution des programmes de désarmement, démobilisation, réinstallation ou rapatriement et réinsertion et des programmes de lutte contre le VIH/sida, les activités liées aux élections, les enquêtes sur les droits de l'homme et les missions d'évaluation humanitaire.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	35 864,6	64,1 %

• **Mandat : variation liée à une modification de la portée et de la nature du mandat**

14. La variation (35 864 600 dollars) est principalement imputable aux prévisions de dépenses afférentes à la remise en état et à la modernisation des aéroports dans la zone de la mission, à la création des quartiers généraux de division et de brigade dans l'est de la République démocratique du Congo et au soutien logistique autonome requis pour les 5 674 soldats supplémentaires.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	20 779,4	168,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

15. Le principal facteur d'augmentation (20 779 400 dollars) est l'achat de véhicules supplémentaires (véhicules tous chemins, véhicules blindés, ambulances,

camions, matériel de manutention et véhicules de service d'aérodromes) pour appuyer les contingents supplémentaires, ainsi que le personnel civil et de police en divers endroits de la République démocratique du Congo.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	37 344,6	23,0 %

• **Mandat : variation liée à une modification de la portée et de la nature du mandat**

16. La variation (37 344 600 dollars) est principalement imputable aux facteurs suivants : déploiement de 26 aéronefs supplémentaires (6 avions et 20 hélicoptères) pour appuyer les contingents, frais de fonctionnement additionnels qui sont associés, et hausse de 16,5 % du coût du carburant. La configuration envisagée pour la flotte aérienne de la Mission (29 avions et 48 hélicoptères) tient compte des besoins en soutien logistique qui résultent du déploiement de contingents supplémentaires dans les régions du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, ainsi que dans celle de l'Ituri.

17. Les appareils supplémentaires mis à la disposition de la Mission comprendraient 3 avions de transport de passagers à décollage et atterrissage courts, 1 avion-cargo moyen à atterrissage et décollage courts et 2 avions de transport militaire de type C-130 fournis en vertu de lettres d'attribution. Les 20 hélicoptères supplémentaires alloués à la Mission comprendraient 4 hélicoptères d'attaque, 6 hélicoptères militaires de manœuvre et 4 hélicoptères légers de surveillance fournis en vertu de lettres d'attribution, ainsi que 2 hélicoptères-cargo lourds, 2 hélicoptères légers d'observation et 2 hélicoptères moyens de manœuvre pouvant être utilisés pour des opérations de sauvetage.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	27 959,5	144,9 %

• **Mandat : variation liée à une modification de la portée et de la nature du mandat**

18. La variation (27 959 500 dollars) tient essentiellement aux facteurs suivants : dépenses à prévoir au titre du soutien autonome pour les 5 674 soldats supplémentaires et au titre du matériel VHF/UHF et HF, de l'équipement satellite du matériel de commutation téléphonique et autres matériels de transmissions complémentaires requis pour les quartiers généraux de division et de brigade de Kisangani, la base de soutien logistique d'Entebbe (Ouganda) et les neuf nouveaux bureaux qui ont été créés sur le territoire de la République démocratique du Congo.

	<i>Variation</i>	
Informatique	10 920,4	355,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

19. La variation (10 920 400 dollars) est essentiellement imputable à l'achat de matériel informatique complémentaire (ordinateurs de bureau et moniteurs, ordinateurs portables, imprimantes, serveurs, unités d'alimentation non

interruptibles, routeurs et commutateurs) requis pour le personnel militaire, civil et de police civile supplémentaire du fait de la création des quartiers généraux de division et de brigade à Kisangani, de la base de soutien logistique à Entebbe (Ouganda) et des neufs nouveaux bureaux répartis sur l'ensemble du territoire de la République démocratique du Congo.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	1 243,7	19,3 %

• **Mandat : variation liée à une modification de la portée et de la nature du mandat**

20. La variation (1 243 700 dollars) est due essentiellement aux dépenses à prévoir au titre du soutien logistique autonome pour les 5 674 soldats supplémentaires.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	1 255,7	28,8 %

• **Mandat : variation liée à une modification de la portée et de la nature du mandat**

21. La variation (1 255 700 dollars) est due essentiellement aux dépenses à prévoir au titre du soutien logistique autonome pour les 5 674 soldats supplémentaires.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	3 425,4	24,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

22. La variation (3 425 400 dollars) est principalement imputable à l'accroissement des dépenses afférentes au fret aérien et de surface pour le transport du matériel appartenant aux contingents sur le théâtre des opérations.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

23. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit d'un montant de 252 889 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de neuf mois allant du 1^{er} octobre 2004 au 30 juin 2005, cette somme comprenant le montant de 49 950 000 dollars précédemment autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires conformément à la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 1994, et venant s'ajouter au crédit déjà ouvert aux fins du fonctionnement de la MONUC pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 en application de la résolution 58/259 B de l'Assemblée en date du 18 juin 2004;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 168 592 800 dollars pour la période allant du 1^{er} octobre 2004 au 31 mars 2005;

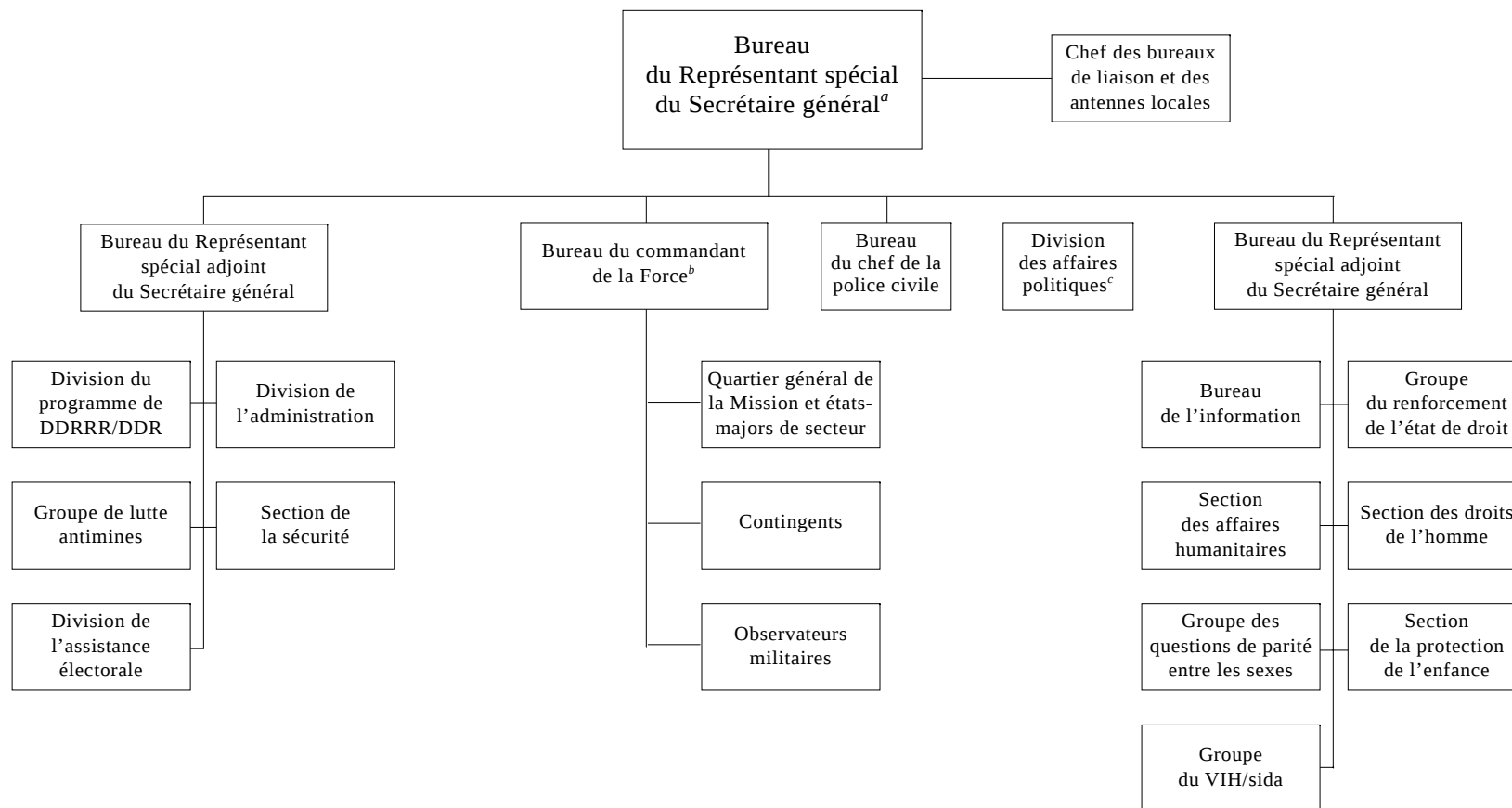
c) Mise en recouvrement du montant de 84 296 400 dollars à raison de 28 098 800 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 31 mars 2005.

Annexe I

Organigrammes

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

A. Services organiques

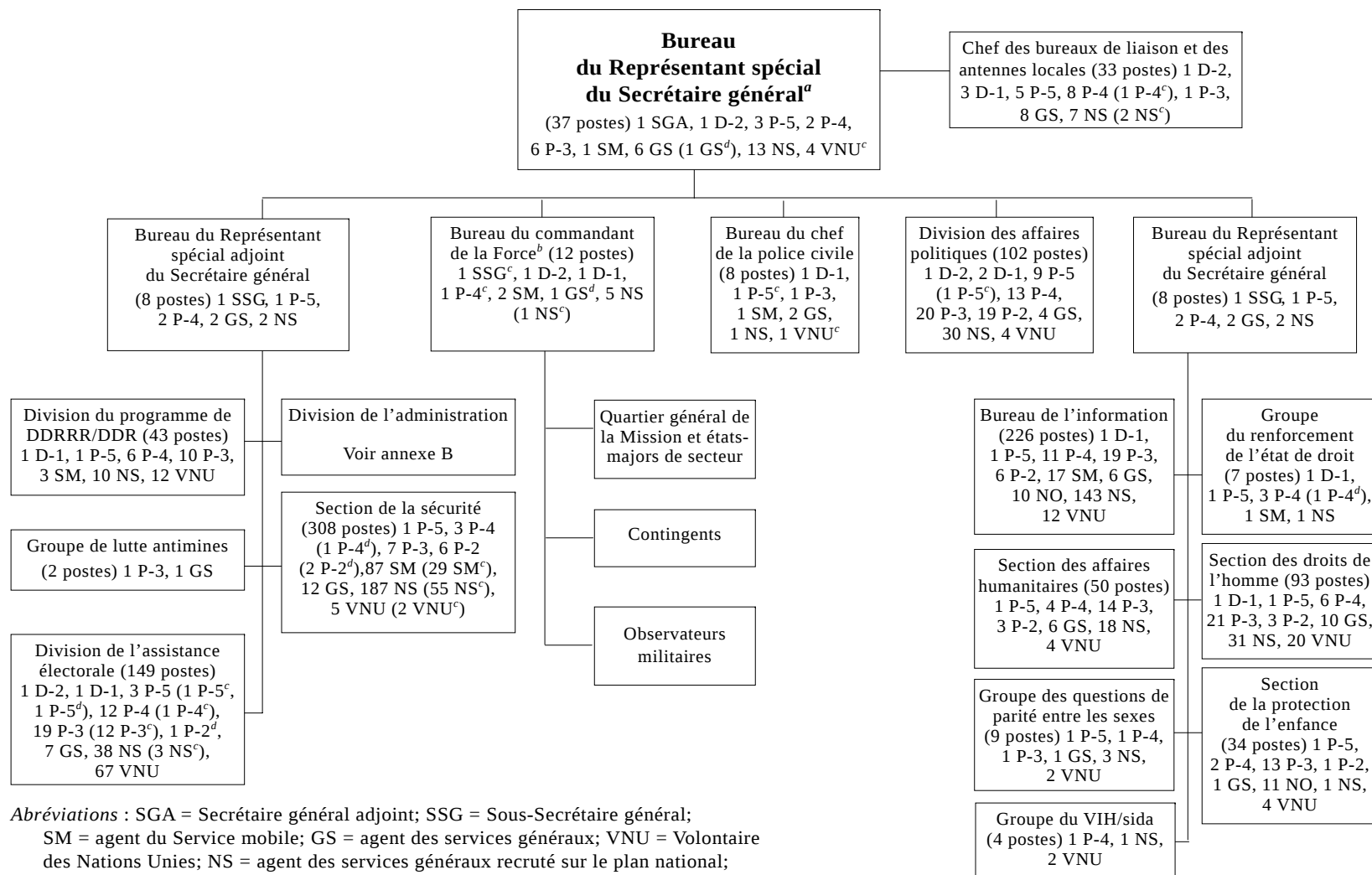


^a Comprend le Groupe du protocole, la Section des affaires juridiques, le Bureau du code de conduite et des relations avec la population locale et le Groupe des projets à effet rapide.

^b Comprend le secrétariat du quartier général de division situé à Kisangani.

^c Comprend le Groupe d'appui à la transition, le Groupe de l'analyse politique et de l'établissement des rapports, les bureaux de liaison et les bureaux locaux.

B. Services organiques et dotation correspondantes en effectifs



Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général;
SM = agent du Service mobile; GS = agent des services généraux; VNU = Volontaire des Nations Unies; NS = agent des services généraux recruté sur le plan national;
NO = administrateur recruté sur le plan national.

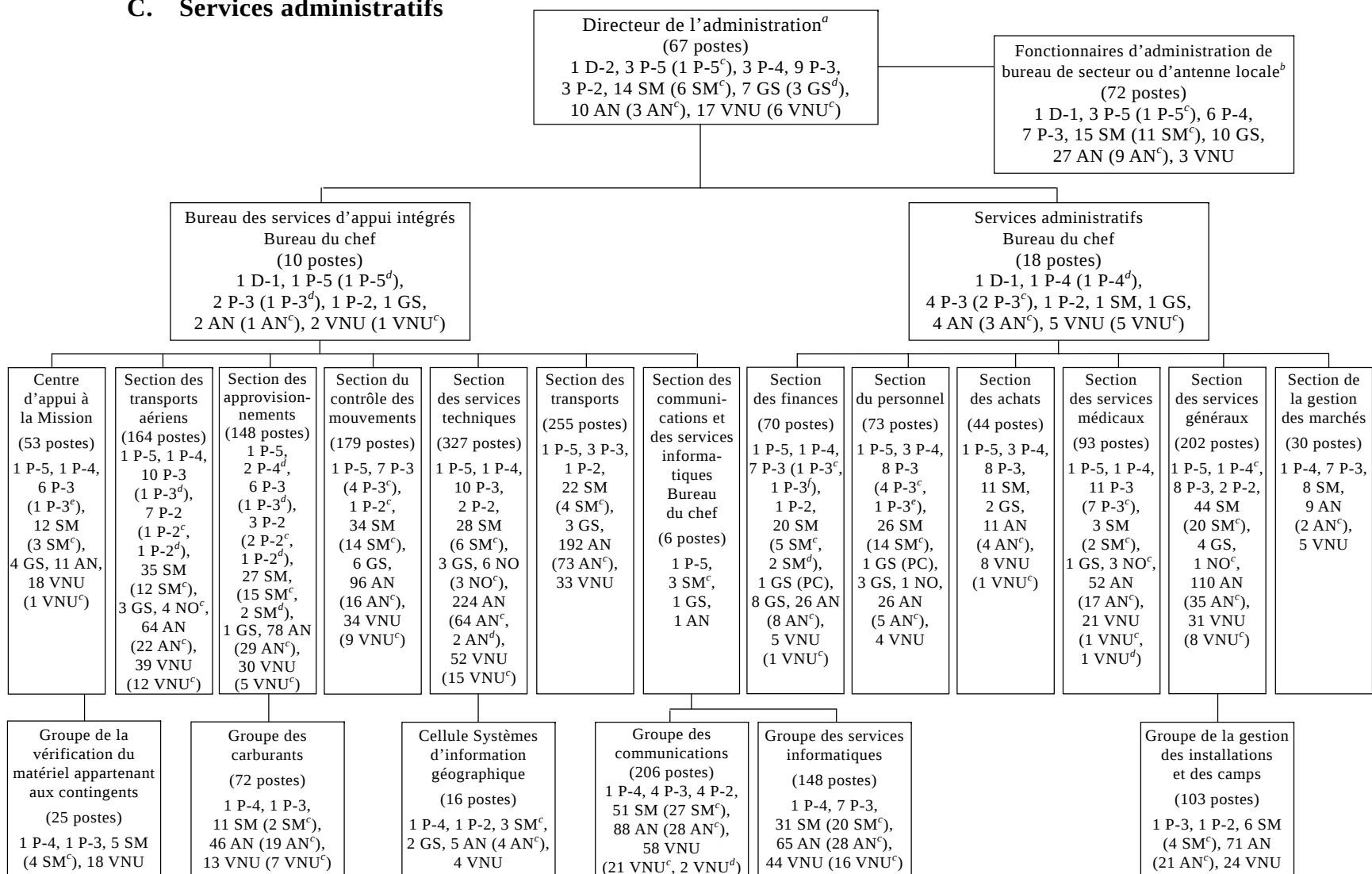
^a Comprend le Groupe du protocole, la Section des affaires juridiques, le Bureau du code de conduite et des relations avec la population locale et le Groupe des projets à effet rapide.

^b Comprend le quartier général de division situé à Kisangani.

^c Nouveau(x) poste(s).

^d Poste(s) transféré(s).

C. Services administratifs



Abréviations : SM = agent du Service mobile; GS (PC) = agent des services généraux (1^{re} classe); AN = agent recruté sur le plan national;

VNU = Volontaire des Nations Unies; NO = administrateur recruté sur le plan national.

^a Inclut le Groupe de la sécurité aérienne, le Groupe du budget et du contrôle des coûts, le Groupe de la planification administrative et des politiques, le Groupe de la Commission d'enquête et le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies.

^b Inclut le Bureau de planification, de soutien et de liaison militaires situé à Kisangani.

^c Nouveau(x) poste(s).

^d Poste(s) transféré(s).

^e Poste déclassé.

^f Poste reclassé.

D. Composante militaire

